

CONSEIL du 9^e ARRONDISSEMENT
Mardi 18 janvier 2022
18 h 00

La séance est ouverte à 18 h 00

Le mardi 18 janvier 2022, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 12 janvier 2021 en séance par visio-conférence par Madame la Maire du 9^e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENTE : Anne BRAIBANT

SECRÉTAIRE ÉLUE : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS : Anne BRAIBANT ; François GENOUVRIER ; Yohann PARIS ; Sylvie FRÉNILLOT ; Antoine JOBERT ; Malika BONNOT ; Quentin CARPENTIER ; Lisa MAMBRÉ ; Bastien MUSSET ; Amaïa SAINZ-RUIZ ; Adrien DRIOLI ; Marie ALCOVER ; Camille AUGÉY ; Pauline BRUVIER HAMM ; Jean-Pierre OTTAVIANI ; Gérard COLLOMB ; Elie PORTIER ; Cyril GUINET ; Blandine REYNAUD ; Fouziya BOUZERDA ; Benjamin LAURENT

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DÉPÔT DE POUVOIR :

Emmanuel GIRAUD (pouvoir à Malika BONNOT) ; Gautier CHAPUIS (pouvoir à Marie ALCOVER) ; Marion CRETINON (pouvoir à Anne BRAIBANT) ; Camille LACOSTE (pouvoir à Yohann PARIS)

ABSENTS EXCUSÉS SANS DÉPÔT DE POUVOIR : Fatiha BENAHMED ; Alain GIORDANO

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

Mme la Maire : Mesdames, Messieurs, Chers collègues, à nouveau en visio après avoir vécu quelques conseils d'arrondissement en présentiel. Pas la meilleure façon de débiter 2022 mais c'est plus prudent. En distanciel, comme présentiel, le public ne peut se joindre à nous, mais nous diffusons en direct et en différé toute nos séances.

Je vous rappelle les règles de la visioconférence : ne touchez pas à votre micro, nous gérons à distance l'ouverture et la fermeture. Un technicien ouvre votre micro : une fois que je vous donne la parole, attendez 3 ou 4 secondes pour la prendre. Je vous invite à des prises de parole claires et synthétiques afin de favoriser la compréhension par tous. Levez la main pour demander la parole. Les votes se font à main levée : attendez que je vous aie indiqué que vous pouvez baisser la main pour nous permettre de bien comptabiliser.

En ce début d'année, nous aurions aimé venir à la rencontre des habitantes et habitants du 9^e arrondissement lors de 3 cérémonies de vœux en extérieur à la Duchère, à Valmy et à Saint-Rambert.

Nous avons voulu un moment simple, populaire et convivial avec des discours brefs, des produits locaux fabriqués dans le 9^e, des boissons chaudes réconfortantes, des spectacles pour petits et grands. Un moment où nous aurions eu le temps de vous présenter les réalisations de 2021 et les projets pour 2022. Un moment où nous aurions eu le temps d'échanger sur le quotidien, sur nos actions mais aussi sur vos besoins. Un moment où nous aurions pu montrer que nous souhaitons être redevables de nos actions : les concerter, les expliquer, les rendre acceptables et répondre, ainsi, aux demandes et attentes du plus grand nombre.

La situation ne nous le permet pas. Du moins aujourd'hui, j'espère que bientôt nous pourrions nous retrouver en plus grand nombre sur l'espace public et lors d'événements et de manifestation. Nous avons tout de même maintenu notre présence sur les marchés pour venir à votre rencontre. Nous étions samedi dernier au marché Balmont à la Duchère, nous serons mardi 25 janvier sur le marché de Valmy et le 5 février sur celui de Champvert. N'hésitez pas à nous rencontrer ou si vous avez des besoins à nous transmettre, nous serons là. Nous espérons que l'année 2022 sera différente, plus riche, animée, avec des moments de joie, des réjouissances collectives et je renouvelle tous mes vœux de 2022 que j'ai déjà souhaité en début de séance de CICA.

Une très bonne année à toutes et tous avec la santé, bien sûr, des projets et la convivialité retrouvée.

Pour 2022, nous n'avons tout de même pas abondé la préparation de futurs événements, la pandémie ne nous a pas découragés et je tiens à vous annoncer quelques dates à noter à votre agenda.

Cette semaine (jeudi soir), la première nuit de la solidarité permettra de mieux connaître le nombre, le profil et les besoins des hommes et des femmes, parfois avec enfants, en situation de rue. De nombreux bénévoles sont déjà inscrits et iront à la rencontre des personnes sans-abri pour leur proposer de répondre à un questionnaire et échanger avec elles.

Autour du 8 mars, à l'occasion de la journée internationale des Droits des femmes, des temps d'échanges seront proposés, le parcours urbain sera amélioré, un concours d'éloquence sera organisé.

Nous ambitionnons le renouveau d'un carnaval dans le 9^e arrondissement, le plus important de la déambulation se fera à Vaise mais tous les quartiers participeront, une convergence sera organisée. Vous pouvez d'ores et déjà noter le 19 mars dans vos agendas. Nous sommes en train de travailler avec toutes les structures et associations du 9^e arrondissement pour organiser une très belle fête sur le thème du voyage. À très vite avec vos déguisements dans les rues de Vaise.

Le 21 mai, une nouvelle édition de *La Voie est Libre*, un rendez-vous maintenant récurrent, nous permettra de profiter des rues sans voiture afin de respirer et de bénéficier d'animations, de spectacles et de rencontres.

Le premier week-end de juillet, la première fête de l'eau fera ressortir le Mâchecroute des eaux du Rhône, sous le pont de la Guillotière pour nous amener à une déambulation le long du Rhône. Bien évidemment, la Saône fera partie de la fête, nous vous en dirons plus dans les prochaines semaines. Nous comptons sur vous pour participer, pour vous joindre à ces événements mais aussi pour venir nous aider dans l'organisation de ce projet, toutes les volontés sont les bienvenues.

En parlant de bonnes volontés, je tiens à rappeler que nous avons une année électorale riche : nous accueillons les élections présidentielles les 10 et 24 avril et les législatives les 12 et 19 juin. Nous aurons besoin de vous pour nous aider dans les bureaux de vote et pour les dépouillements, en journée et le soir.

Commençons ce Conseil d'arrondissement riche en délibérations importantes : de l'urbanisme maîtrisé, du sport durable, de la démocratie réellement participative, de la prévention assumée, des espaces publics respectés, des repas équilibrés, de la culture démocratisée et des élu.e.s pleinement motivés ! Comme l'autorise le règlement intérieur, je vous propose un temps de paroles : si les groupes politiques le souhaitent, ils disposent de trois minutes. Est-ce que des gens souhaitent prendre la parole ? Non, nous enchaînons donc.

NON ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2021 :

Le procès-verbal du 30 novembre 2021 est en cours de relecture, il sera adopté lors du prochain conseil.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 34 projets de délibération et une question du Conseil d'arrondissement au Conseil municipal. Nous avons décidé de bousculer l'ordre protocolaire, en mettant en valeur certaines délibérations, c'est la raison pour laquelle je donne la parole dès à présent à Bastien MUSSET pour la présentation du budget participatif. Je vois qu'il y a un partage de documents.

1 - 3474 - Adoption du règlement du budget participatif lyonnais – Mission Démocratie ouverte

Rapporteur : Bastien MUSSET

Bonjour à tous. Mesdames, Messieurs, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2022. Je partage un document de projection avec vous. Je vous propose, pour commencer, cette délibération qui a pour objet l'adoption du règlement du budget participatif pour son lancement au printemps.

Mme la Maire : Je vais expliquer pour les personnes à distance. Si vous êtes en mode mosaïque, c'est-à-dire que vous avez plein de petits carreaux partout, c'est en petit. Il faut que vous vous mettiez en mode « plein écran » et normalement, vous devriez l'avoir en plus gros.

Bastien MUSSET : Les grands principes de ce budget participatif, c'est que sur le mandat, 25 millions d'euros seront consacrés en deux éditions. Ses objectifs et buts seront de favoriser les initiatives, de renforcer le pouvoir d'agir des habitants, de stimuler le dialogue entre les habitants, élus et services, et de concerter une part d'investissement public, tout cela pour la réalisation d'idées proposées et votées par les habitants.

Qui pourra déposer des projets pour ce règlement ? Tou.te.s les habitants, associations, instances de proximité, résidents, travaillant, de tout âge et de toute nationalité.

Concernant les critères de recevabilité pour ces projets, ces derniers devront s'inscrire dans l'intérêt général, pour des dépenses d'investissement uniquement, pour des compétences municipales et il faut que ces projets soient réalisables en deux ans.

À combien s'élève ce budget participatif ? Pour le 9^e arrondissement, il est de l'ordre d'un peu plus d'un million d'euros, sachant que les enveloppes ont été calculées au *pro rata* du nombre d'habitants sur chaque arrondissement. À savoir que deux millions d'euros, sur toute la Ville, seront fléchés pour des projets transverses à l'échelle de la Ville.

C'est un dispositif ambitieux. Les réalisations, l'accompagnement, la mise en œuvre de ce projet de budget participatif se feront avec un plan de communication massif, grand public, grâce à une plateforme numérique d'information et d'initiative citoyenne, des ateliers d'émergence – trois, dans le 9^e arrondissement – qui permettront d'aider pour la structure des idées, avec des permanences numériques pour le besoin des personnes qui ont un accès difficile au numérique. Le rôle des instances de proximité sera important puisqu'ils seront formés et impliqués dans ce budget participatif, ainsi que les agents de mairie, nous aurons deux référents en mairie. Tout cela pour une information préalable essentielle pour la réalisation de ce budget participatif.

C'est un dispositif inclusif. On a souhaité un dépôt et un vote des projets grâce à une plateforme numérique, d'initiative et d'information citoyenne, comme je le disais. Une communication accessible, avec un accompagnement, une alternative en présentiel, avec des ateliers en mairie, en bibliothèque et grâce aux partenaires de proximité qui seront formés. Le vote sera sécurisé grâce à une simple adresse mail. Ce dispositif se vaudra simple et accessible.

Quelques exemples de réalisation inspirés d'autres municipalités : Paris, Grenoble, Rennes ainsi que Strasbourg. Il y a un auvent d'école, des aires de jeux inclusives, des défibrillateurs, du matériel 3D. Ce sera riche de toute l'inspiration des citoyens.

Concernant le calendrier, le dépôt des candidatures commencera dès le mois de mars et ira jusqu'en juin. La deuxième phase sera consacrée à l'analyse des dossiers et des projets. Cela se fera à partir du mois de mai jusqu'en novembre. Ensuite, on aura une phase de vote par les habitants de novembre jusqu'en décembre. Enfin, la réalisation s'étalera sur les années 2023 et 2024. Puis, à l'issue de cette première session, un questionnaire sera proposé aux habitants en vue d'évaluer cette première session, et pour préparer la deuxième session du budget participatif.

Ce sont, en gros, les grands principes et les règlements de ce budget participatif, pour un lancement dès le printemps, et pour lequel je requiers votre vote favorable. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci Monsieur MUSSET. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Je voudrais vous souhaiter une bonne année, Madame la Maire.

Mme la Maire : Merci, Monsieur COLLOMB.

Gérard COLLOMB : Ainsi qu'à toute votre équipe. Je vous souhaite, comme vous l'avez dit, beaucoup de dynamisme pour l'année qui vient et on espère qu'elle ne sera plus, dans quelques temps, marquée par le COVID que nous avons vu, au cours des dernières semaines, atteindre beaucoup, autour de nous et parmi nous.

Sur le rapport qui nous sera présenté en Conseil municipal, il y a deux aspects. Le premier qui est le budget participatif qui vient d'être exposé pour 25 millions, et nous sommes totalement d'accord. Je pense que cela permettra de faire surgir un certain nombre de projets. À l'échelle de la Ville, je n'en suis pas sûr parce que le budget à l'échelle de la Ville n'est pas extrêmement important, mais à l'échelle des arrondissements, certainement. Je pense que quartier par quartier, les projets pourront surgir.

Il y a un deuxième aspect qui est un peu la communication de la Mairie centrale et les Mairies d'arrondissement. Je comprends qu'il faille en faire mais il est aussi important que le premier. Pour cette raison, nous nous abstenons sur le dossier.

Mme la Maire : D'accord, c'est bien noté.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

2 abstentions : Gérard COLLOMB et Blandine REYNAUD.

2 - 3493 - Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 3 du PLU-H de la Métropole de Lyon
Direction de l'Aménagement Urbain

Arrivées d'Antoine JOBERT et de Fouziya BOUZERDA.

Rapporteuse : Pauline BRUVIER HAMM

Mesdames, Messieurs, élus, habitants et habitantes en ligne, bonsoir. La présente délibération concerne l'avis de la Ville de Lyon sur la modification 3 du PLU-H.

Pour cette modification, la Métropole a interrogé et pris en compte l'avis de Lyonnaises et des Lyonnais à tous les niveaux : la ville, les arrondissements, mais aussi, grâce à la plateforme je participe Grand Lyon, les personnes impliquées dans la vie de notre métropole.

Nous votons ce soir uniquement l'avis de la Ville de Lyon à cette modification, à son stade actuel d'avancement. Cet avis possède aujourd'hui des réserves, dont quelques-unes concernent le 9^e arrondissement. Pour être concise sur cette présentation, voici les évolutions qu'apporte la modification 3 sur le 9^e en 5 points.

Tout d'abord, accroître la production de logements sociaux. Pour cela, nous avons 4 leviers d'actions : la hausse du pourcentage de logement sociaux par opération, l'introduction du BRS (le Bail Réel Solidaire), la création de deux nouveaux emplacements réservés pour du logement social et la création d'un nouvel outil pour contrôler la taille minimal des logements.

Dans un deuxième temps, nous avons l'évolution des règles écrites. On peut noter par exemple la diminution du nombre de places de stationnement voiture dans les projets de constructions, l'augmentation du nombre de places de stationnement vélo dans les projets de logements collectifs, l'augmentation du coefficient pleine terre sur la majorité des secteurs de Lyon, l'introduction de la notion de substrat fertile sur dalle et l'encouragement de l'utilisation de matériaux bio-sourcés, sains, recyclables et le réemploi de matériaux.

Concernant ce dernier point, la Ville de Lyon souhaite préciser deux éléments que l'on peut voir ici en bleu. Tout d'abord noter le souhait de préciser l'obligation de fermer les locaux vélos en rez-de-chaussée, ainsi de que revoir la notion de substrat fertile pour faciliter la création de toitures terrasses.

Ensuite, préserver et valoriser le paysage. On peut noter dans le 9^e arrondissement, la création de plusieurs espaces végétalisés à valoriser ainsi qu'un Espace Boisé Classé, la délimitation d'une zone naturelle sur le parvis du parc du Vallon et d'une zone agricole dans le secteur des Charbottes en limite avec Saint-Cyr.

Pour prévoir l'implantation des futurs équipements publics, nous avons 1 emplacement réservé et 3 localisations préférentielles pour un groupe scolaire et deux crèches.

Enfin nous avons diverses évolutions pour adapter les projets urbains : plusieurs évolutions de zonages et des abaissements de hauteur, de nouveaux éléments bâtis à préserver, et des emplacements réservés pour créer des cheminements piétons ou des trottoirs. Nous avons également de nouveaux linéaires économiques.

Concernant le calendrier de cette modification, nous proposons un avis favorable avec réserve pour cette modification 3. Une fois faite, nous aurons la délibération de la Ville de Lyon à inclure dans l'enquête publique, du 28 février au 5 avril 2022. L'approbation et l'opposabilité de cette modification auront lieu le dernier trimestre 2022.

Pour information, cette délibération a obtenu l'avis favorable de la commission. Je vous propose de voter favorablement l'avis de la Ville de Lyon sur la modification 3 du PLU-H.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Je crois que nous avons une vue assez partielle de ce que va entraîner la modification n° 3 du PLU-H. En fait, elle va entraîner deux conséquences. D'abord, une réduction de la constructibilité dans l'agglomération, par exemple, avec le coefficient de pleine terre. Dans l'intention, c'est bien, mais cela entraîne la diminution de la constructibilité. Deuxièmement, par les règles qu'elle impose en matière de construction, un renchérissement des coûts de construction.

Or aujourd'hui, dans l'agglomération, nous sommes dans une situation extrêmement difficile. Dans quelques semaines, on aura les chiffres du CECIM sur la construction de logements dans l'agglomération lyonnaise. Le CECIM est l'observatoire de la construction. On va s'apercevoir que dans l'agglomération, on a construit 4 500 logements alors qu'il y a deux ou trois ans, on en construisait 7 000. On a une baisse de la construction extrêmement forte. Lorsque l'on regarde plus précisément sur la Ville de Lyon, pour la première fois, on va presque construire aussi peu à Lyon qu'à Villeurbanne. À Villeurbanne, ce sont à peu près 500 constructions de logements, à Lyon, ce serait 600. En parallèle, dans la troisième couronne de Lyon, on va avoir la construction de 2 000 logements, alors que l'année précédente, il y en avait 1 000. Cela veut dire que les gens vont aller habiter sur la troisième couronne. Ils vont y être obligés parce que le coût des logements à Lyon va augmenter du fait de cette pénurie d'offres de logements, de manière extraordinaire. Comme dans cette troisième couronne, on n'a pas de transports en commun, ils seront obligés de venir en voiture.

Je mets en garde. J'ai alerté Monsieur RENAUD PAYRE sur ce genre de problématique. Tout à l'heure, j'étais à la Métropole pour discuter du budget. Nous parlions par exemple, d'une délibération qui va passer (*coupure de son*) à la Métropole. À Villeurbanne, sur un projet de ZAP qui devait comporter 450 logements, on va passer à 260. Vous voyez ce que cela donne ? Cela veut dire qu'on ne va pas construire dans cette agglomération, alors que tant de gens demandent à se loger, et qu'on va les repousser dans la troisième couronne avec de la pénibilité pour eux et des bouchons renforcés dont nous n'avons pas besoin.

Mme la Maire : Monsieur GENOUVRIER, je vois que vous levez la main. Je vous cède la parole.

François GENOUVRIER : Je souhaitais répondre à Monsieur COLLOMB. C'est vrai que nous sommes un certain nombre de professionnels de l'immobilier dans les élus écologistes, et on s'est posé ces questions de coût de la construction, de densité urbaine, etc. Je suis d'accord sur certains éléments qui vont augmenter le coût, comme l'incitation à utiliser des matériaux biosourcés ou un agrandissement des stationnements pour vélos. Je pense que cela va dans le sens de l'augmentation de la qualité des logements, et à plus long terme, de la préservation des bâtiments qui vont vraiment durer dans le temps.

Il y a un point que je voudrais soulever. Dans ce règlement, il y a une règle qui va vraiment bouger, c'est la nécessité de création de stationnements. Dans les projets immobiliers, c'est un peu le nerf de la

guerre, avec certains autres critères. Aujourd'hui, les projets sont un peu basés sur le nombre de stationnements qu'on arrive à faire. Dans les projets immobiliers en centre-ville de Lyon, en zone dense, soit on a des projets de surélévation d'immeubles, soit des projets entre deux immeubles où on a des difficultés à creuser le sol parce qu'il faut maintenir les immeubles d'à-côté, soit des projets sur des friches urbaines avec des terres polluées. La création de stationnement, et devoir faire des sous-sols de stationnement, c'est ce qui renchérit le coût de l'immobilier.

Aujourd'hui, on est en train d'assouplir les règles avec des besoins de création en stationnement moindre. Je pense que cela va compenser en partie le surcoût des autres règles. Non seulement, cela va compenser le coût mais cela va permettre à plus de projets de sortir de terre, des projets qui ne le pouvaient pas parce qu'on demandait à avoir 50 places de stationnement. On n'en demandera peut-être plus que 10 ou 15. Cela va permettre de faciliter de ce point de vue-là.

Plus globalement, je pense qu'on doit se demander combien de personnes vont continuer d'arriver sur Lyon, à quelle limite la ville devient trop dense, combien de logements on peut encore construire dans la ville pour que cela reste acceptable pour cette population. Je pense qu'il sera intéressant d'avoir ce débat sur la question de la juste densité, sur tout le mandat.

Mme la Maire : Merci. Monsieur COLLOMB, vous voulez ajouter quelque chose ?

Gérard COLLOMB : Oui. Ce n'est pas moi qui ai dit pendant la campagne électorale : « Nous allons construire 6 000 logements sociaux dans l'agglomération, chaque année. » C'est vous. C'est votre campagne. Lorsqu'on construit au total 4 500 logements, il est évident qu'on ne construit pas 6 000 logements sociaux par an. Nous avons un stock de personnes qui demandent des logements sociaux absolument extraordinaire et aujourd'hui, on va encore moins construire. Les prix de vente sont en train d'augmenter de manière extraordinaire. Par le passé, lorsque nous avions à peu près 3 % d'augmentation par an pour les ventes d'appartements, vous nous disiez que c'était trop. Aujourd'hui, cela va être 7 ou 8 %. Les prix vont devenir tels que les moins bien placés ne vont même plus arriver à se vendre.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y avait d'autres demandes d'interventions ?

Jean-Pierre OTTAVIANI : Bonjour à toutes et tous. Meilleurs vœux pour cette année 2022. Je souhaitais souligner que, dans l'introduction, ce qui a été formulé par rapport au BRS me paraît être un enjeu primordial. Je tiens à le dire et à le redire. Le BRS permettra quand même de transférer un certain nombre d'habitants qui pour le moment, sont dans des logements sociaux, et qui pourront avoir accès à leur appartement, tout en étant encore classé logement social mais dans des conditions tout à fait différentes.

Cela peut libérer du logement social, pour répondre à Monsieur COLLOMB. Par contre, il en faut. Il convient d'avoir quand même une tenue et une vision sur tous les lieux qui appartiennent aux collectivités ou à l'État pour être des lieux où seront construits des BRS ainsi que des logements sociaux. C'est un moyen d'éviter la spéculation, comme je l'ai déjà signalé une fois. D'un autre côté, il me paraît quand même nécessaire de ne pas avoir une vision nette qui soit stoppée sur la densité. On peut très bien avoir du quatre étages sur une partie de notre ville, et du huit étages à d'autres endroits. Il ne faut pas dire que c'est tout blanc ou tout noir. Il convient de voir à quel endroit on peut, et à mon avis, on peut faire les deux sur notre ville.

Là, il convient quand même de répondre à un besoin. Non seulement, il y a le besoin par rapport aux populations qui font la demande, et empêcher que ces gens prennent l'exil. Il ne faut pas oublier qu'au niveau de notre Métropole, nous avons quand même plus de 200 000 logements qui sont classés « passoires thermiques ». Je tiens à le souligner. Il y a un grand besoin de rénovation en complément de création, de construction.

Voilà ce que je tenais à dire.

Mme la Maire : Merci Monsieur OTTAVIANI. Comme je l'ai dit plusieurs fois, depuis deux ans, la construction a énormément souffert de retards, ce qui n'est pas une surprise. Aujourd'hui, le nombre de permis de construire déposés est au niveau des années 2018-2019. Des projets sont en cours. Ce sont des projets qui seront un peu différents mais qui vont répondre à nos attentes et aux attentes liées à cette modification 3 du PLU-H.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à la Majorité avec réserve.

2 votes contre : Gérard COLLOMB et Blandine REYNAUD.

3 - 3455 - Avis sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon – Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

Arrivée de Benjamin LAURENT.

Rapporteur : Quentin CARPENTIER

Bonjour à toutes et à tous. Concernant le règlement local de publicité, je vais déjà faire un petit préambule. Avant, il était communal, et la commune de Lyon dispose d'un règlement qui date de 2001. La loi ayant changé, la compétence est désormais dans les mains de la Métropole de Lyon. Depuis 2017, la Métropole de Lyon travaille sur l'élaboration d'un RLP, un Règlement Local de Publicité métropolitain.

Ce règlement local de publicité a fait l'objet d'un débat sans vote, l'an dernier. Je vais partager avec vous une petite présentation pour vous rappeler quelles étaient les grandes lignes, puis pour vous montrer ce qui va être voté par la Métropole en termes de résultat final. Les deux premières slides rappellent ce qui a été présenté au moment du débat sans vote. Un des enjeux est d'avoir un règlement de publicité qui soit cohérent sur l'ensemble de la Métropole. Auparavant, on avait 42 règlements locaux de publicité sur les communes de la Métropole. Certaines communes n'avaient même pas de règlement. Un des objets est bien d'avoir un seul règlement pour l'ensemble de ces communes, ce qui permettra d'avoir une simplification et une meilleure compréhension des règles. Les orientations adoptées pour ce projet de règlement local de publicité sont la préservation de la qualité paysagère et urbaine, la lutte contre la pollution lumineuse, le développement d'un cadre de vie apaisé et une harmonisation réglementaire pour une équité territoriale.

Depuis l'automne 2020, il y a eu une reprise de l'élaboration, le renforcement des orientations du RLP, une présentation et un débat dans les Conseils municipaux et Conseils d'arrondissement, sans vote, mais aussi au niveau des Conférences territoriales des Maires qui sont des instances d'échanges pour la Métropole. Le projet de règlement a été mis à disposition des communes qui ont fait des remontées, des demandes, des remarques. Le travail a aussi été discuté avec les personnes publiques, les services de l'État et les professionnels de l'affichage extérieur ainsi que les associations de défense du cadre de vie.

L'aboutissement, c'est 9 zones : la zone 1 concerne des zones de nature où la publicité sera interdite ; la zone 2 va concerner le Vieux Lyon et les pentes de la Croix-Rousse ; la zone 3, ce sont les zones de centralité ; la zone 4, ce sont les zones résidentielles. Dans ces zones, la publicité privée sera interdite et les enseignes seront réduites, notamment les enseignes lumineuses qui devront être éteintes la nuit, et les publicités lumineuses seront limitées à 2 m². La zone 5 et la zone 6 concernent les axes

routiers où la publicité restera présente. Puis, nous avons les zones d'activités paysagères avec une limitation de la publicité, puis les zones d'activités plus classiques, et enfin, les grands équipements.

Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que dans les espaces vraiment résidentiels, nous n'aurons plus de publicité lumineuse ni de grands supports de publicité de 8 m², ce qui représentait une pollution visuelle importante.

Au niveau du 9^e arrondissement, on s'est d'abord attachés à préserver le cœur de l'arrondissement et les espaces résidentiels, notamment parce que depuis le début du mandat, on a reçu beaucoup de courriers, en mairie, sur les problèmes de la pollution lumineuse liée aux publicités et à leur implantation qui va parfois jusque sous les fenêtres des gens. On s'est aussi interrogés sur la centralité du quartier de l'Industrie qui n'est pas résidentiel mais qu'on a souhaité considérer – si je reviens aux zones – comme une zone d'activités paysagères. Contrairement aux autres zones d'activités de l'arrondissement, on a considéré que là, il y avait une centralité de quartier qui méritait d'inscrire le caractère paysager.

Les demandes et les recommandations que nous avons faites pour le 9^e arrondissement ont été suivies et validées par la Métropole. Désormais, un avis est voté par les communes. Ce que je vous propose, c'est de donner un avis favorable sur ce règlement local de publicité de la Métropole.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ?

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Madame la Maire, nous hésitons encore entre nous abstenir ou voter contre sur le nouveau règlement de publicité. Nous comprenons que les grandes enseignes qui étaient sur les toits étaient une pollution lumineuse tout à fait insupportable. Cependant, nous pensons qu'il y a besoin de communication, et en particulier pour nos commerçants. Ils ont besoin d'enseignes. Par exemple, vous dites que la nuit, toutes les enseignes seraient éteintes. Je crois que notre ville va devenir extrêmement triste. Je pense que l'on a besoin de communication. D'ailleurs, vous-mêmes en faites. Depuis que vous êtes à la tête de la Mairie de Lyon et de la Métropole de Lyon, jamais je n'ai vu autant de communication sur les panneaux d'affichage Decaux. Vous, vous communiquez. Les commerçants et les entreprises ont également besoin de communiquer. Je crois que la communication est un élément essentiel.

On voit bien qu'aujourd'hui les grandes marques commerciales voient elles-mêmes que leur communication doit évoluer. Carrefour a dit qu'ils ne mettraient plus de publicités dans les boîtes aux lettres, on va aller sur le net. La publicité va évoluer. Cependant, nous avons besoin de communication. Je vous disais que vous-mêmes, vous communiquez. J'ai vu les vœux, par exemple, de la Mairie de Lyon. La Métropole de Lyon m'a fait un peu rire parce que la communication sur les vœux, c'était sur le paysage lyonnais. Et que voyait-on dans ce paysage lyonnais ? On voyait les tours qui se détachaient. Il y avait une contradiction entre ceux qui n'aimaient pas les tours lorsqu'il s'agissait de prendre les modifications du PLU-H, et ceux qui communiquaient sur ces tours parce que finalement, ce n'était pas si mal dans le paysage lyonnais et que cela aurait fait un peu plat s'il n'y avait pas eu ces tours. Je pense qu'il ne faut pas être dans des positions ambiguës.

Pour ce soir, nous nous abstiendrons et nous verrons sur le vote final, pour le Conseil municipal de Lyon.

Mme la Maire : D'accord, c'est bien noté.

Quentin CARPENTIER : Je ne veux pas polémiquer sur la question des tours. Par contre, sur le zonage, s'il y a une différence entre les centralités et les zones résidentielles, c'est bien pour préserver la possibilité de communiquer de nos commerçants. D'autant plus que les grands supports de 8 m² étaient rarement utilisés par les commerçants locaux, c'est souvent pour de la publicité très générique. Ces très grands supports sont essentiellement adaptés à un flux d'automobilistes que nous souhaitons

réduire et qui de toute façon, se réduit au fur et à mesure. De 2005 à 2015, le flux d'automobilistes avait déjà été quasiment divisé par deux en termes de part modale. On souhaite préserver la communication sur des supports de 2 m² et que la communication ne soit pas une publicité lumineuse agressive pour les habitants et notamment au niveau de leur sommeil. Il me semble que c'est un point d'équilibre entre la communication nécessaire aux habitants et aux commerces, et une communication qui s'adressera aux piétons et non plus aux gens qui sont dans leurs voitures, et que ces grands panneaux de 8 m² n'étaient pas nécessaires.

Gérard COLLOMB : Monsieur CARPENTIER, je ne veux pas polémiquer non plus, mais vous savez qu'en dehors des périodes COVID où on est obligés d'avoir du télétravail important, jamais les bouchons dans l'agglomération n'avaient été aussi importants. Ceux qui font 8 kilomètres de bouchons, le matin, aux entrées nord, sud, est et ouest de Lyon, auraient eu le temps de voir les panneaux de communication.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

2 abstentions : Gérard COLLOMB et Blandine REYNAUD.

4 - 2605 - Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2021 / 2024 – Direction des Assemblées

Rapporteur : Antoine JOBERT

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur le Territoire Lyonnais. C'est un beau document qui va définir les grandes orientations que se donnent les acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire de la Ville de Lyon. C'est une stratégie qui a été élaborée et qui sera signée par le Préfet délégué à la défense et à la sécurité, par le Procureur de la République, par le Président du Tribunal judiciaire, le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, le Président de la Métropole de Lyon, et le Maire de Lyon, et c'est en ce sens que nous rendons un avis aujourd'hui, et au Conseil municipal.

Cette nouvelle stratégie va remplacer celle qui avait été signée lors de la précédente mandature pour 2014 à 2017 qui était toujours en vigueur, le temps que nous nous emparions de ce sujet et que nous travaillions avec les partenaires. La précédente stratégie a été évaluée par un Cabinet externe, et nous avons retenu un certain nombre des préconisations liées à cette évaluation pour bien identifier les bonnes problématiques sur lesquelles travailler.

Je tiens à souligner aussi – et c'est important en termes de méthode – que cette nouvelle stratégie a été travaillée avec les signataires et de manière élargie, avec tous les acteurs qui travaillent sur le champ de la prévention et de la sécurité sur le territoire de la Ville de Lyon. Il s'agit des mairies d'arrondissements, des bailleurs sociaux, du SYTRAL également parce que cette politique est une politique publique extrêmement transversale, et il était important pour nous, en termes de méthode, d'associer tout le monde.

Dans cette grande stratégie territoriale de prévention de la délinquance, on a fixé quatre grands axes qui seront ensuite déclinés opérationnellement aux 30 fiches actions sur lesquels chacun des partenaires va s'engager :

- L'axe n° 1 est un axe où l'on s'engage et où l'on se fixera l'objectif d'agir plus tôt et plus loin dans la prévention auprès des jeunes, en lien avec un rajeunissement de la délinquance sur le territoire lyonnais, mais plus largement en France ;
- L'axe n° 2, c'est aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger. C'est vraiment travailler auprès des personnes vulnérables qui peuvent constituer des publics générateurs d'un certain nombre de faits de délinquance, et d'avoir une approche préventive auprès d'eux ;
- On a ensuite un axe plus classique sur lequel on va s'engager assez fermement : renforcer la tranquillité et la sécurité publique, notamment en mobilisant les habitants mais aussi toutes les forces qui peuvent y concourir ;
- Enfin, dans cette stratégie, on a souhaité s'adapter aux objectifs précités avec une meilleure gouvernance et en remodelant les outils de travail entre les différents partenaires signataires de cette stratégie.

On a vraiment bon espoir que cette stratégie – qui pourra d'ailleurs évoluer durant ces cinq ans – répondra aux grandes problématiques de sécurité du territoire. En tout cas, dans le 9^e, c'est ce que nous ferons énergétiquement, et nous essaierons de la décliner opérationnellement au plus près des problématiques des habitants. En ce sens – et vous l'aurez compris – je souhaite que nous donnions un avis favorable pour permettre au Maire de Lyon de signer cette stratégie avec les différents signataires. Je vous remercie.

Mme la Maire : Merci Monsieur JOBERT. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Nous nous abstiendrons sur ce dossier par respect vis-à-vis des différents partenaires et de celles et ceux qui travaillent, que ce soit au niveau de la médiation, que ce soit la Police nationale, ou que ce soit en interne, pour la Police municipale de Lyon qui fait un travail tout à fait formidable.

Nous pensons qu'aujourd'hui, vous êtes encore dans un certain nombre de tabous. On sait par exemple, que vous êtes contre la vidéoprotection. D'ailleurs, il a fallu beaucoup insister pour que l'audit soit commandé. Cela fait maintenant un an et demi que vous êtes là, et l'audit vient d'être commandé. On l'avait beaucoup réclamé. D'autre part, même dans ce Conseil d'arrondissement, vous étiez même contre la vidéo-verbalisation. Pour vous, tout ce qui est vidéo est attentatoire aux libertés publiques, alors même que par le passé, nous avons mis en place un Conseil d'éthique et jamais, il n'y a eu de réclamation pour atteinte aux libertés individuelles du fait de la vidéoprotection. C'est ce qui nous a permis de retrouver l'auteur de l'attentat manqué sur la rue Victor Hugo. S'il n'y avait pas eu des caméras à cet endroit, jamais il n'aurait été retrouvé. Le Procureur de la République qui est venu s'exprimer devant nous, il y a quelques temps, a dit : « Pour nous, c'est un outil indispensable. » Tant qu'il y aura ce type de tabous, nous sommes sceptiques sur les résultats que vous obtiendrez.

Antoine JOBERT : Je vais faire une réponse rapide, Madame la Maire, mais elle me paraît importante. Premièrement, je trouve dommageable pour quelqu'un de votre expérience, Monsieur COLLOMB – vous avez été Maire, vous connaissez très bien ces problématiques, vous avez été ministre de l'Intérieur – que votre seule et unique réaction à un document qui associe de nombreux partenaires, et qui veut travailler sur le côté multifactoriel des problématiques de sécurité et de prévention, ce soit la question de la vidéo, alors qu'aujourd'hui, on sait que ce n'est pas l'alpha et l'oméga d'une politique de sécurité et de prévention de la délinquance sur un territoire. C'est un outil parmi d'autres.

Deuxièmement, sur la vidéo, il faut quand même que j'apporte quelques précisions, ce n'est pas l'alpha et l'oméga et c'est vous-même qui avez apporté ces éléments objectifs à la Ville de Lyon. Je tiens à rappeler – c'est sorti dans la presse, récemment – que nous avons eu accès à ces documents de travail.

Ces documents étaient, il faut le dire, vraiment passionnants. C'était une évaluation par un chercheur – un doctorant, au demeurant – sur l'efficacité de la vidéosurveillance. Qu'est-ce que cela a montré et quelles étaient ses préconisations ? Elle disait qu'aujourd'hui, le parc caméras lyonnais était très mal utilisé parce que très peu optimisé et adapté aux réalités des problématiques de sécurité sur le territoire. Que faisons-nous aujourd'hui à la Ville de Lyon ? On optimise le parc de caméras existant – c'est ce que nous avons fait, par exemple, sur la Duchère – puisque nous travaillons sur la base d'éléments objectifs appuyés sur des enquêtes sociologiques sur le sujet. Finalement, nous sommes assez raccord. Nous prenons la caméra pour ce qu'elle est, à savoir un outil au service des acteurs du territoire et complémentaire du panel d'actions que nous portons dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention et de sécurité.

Mme la Maire : Monsieur COLLOMB, je voudrais aussi préciser que nous ne sommes pas contre la vidéo-verbalisation. Ce n'est pas exactement ce que le Conseil d'arrondissement du 9^e arrondissement a voulu faire transparaître lorsque nous avons remis à plus tard les expérimentations qui étaient faites dans d'autres arrondissements. Surtout, nous n'étions pas extrêmement favorables, à l'époque, puisque le parc de caméras disponibles sur le 9^e arrondissement, comme vient de le signaler Monsieur JOBERT, n'était pas à des endroits très stratégiques quant à la vidéo-verbalisation. Aujourd'hui, après ce travail que nous avons mené sur l'optimisation de ce parc, nous allons rouvrir le débat sur la vidéo-verbalisation. Cependant, ne venez tout de même pas dire que nous étions contre cet outil.

Gérard COLLOMB : Je peux reprendre la parole ?

Mme la Maire : Oui, allez-y.

Gérard COLLOMB : Je veux simplement dire que c'est parce que j'ai l'expérience que j'ai, et parce que j'ai vu, lorsque j'étais ministre de l'Intérieur, des centaines de milliers de dossiers et à quel point la vidéoprotection dans les villes était un facteur important de sécurisation. Certes, elle ne permet pas de prévenir tous les délits et tous les crimes. On l'a vu dans la ville de Nice où les attentats ont été commis, où il y a beaucoup de vidéoprotection, et on n'avait pas vu l'attentat venir. Croyez-moi, dans bien d'autres cas, si on n'avait pas eu la vidéoprotection, on aurait eu des affaires extrêmement fâcheuses, extrêmement douloureuses pour notre pays, et je ne voudrais pas qu'elles arrivent dans notre ville.

Mme la Maire : Monsieur DRIOLI a demandé la parole. Ensuite, nous passerons aux voix.

Adrien DRIOLI : Je voudrais souligner les différentes orientations qui ont été prises depuis le début du mandat par la majorité municipale, notamment sur la question de remettre de l'humain et sur les efforts pour revaloriser les métiers comme celui des policiers municipaux. Cela va amener à davantage d'effectifs présents sur le territoire. Je voudrais aussi rappeler toute l'importance de la politique de prévention de la délinquance. À ce sujet, la Ville de Lyon passe son budget de 180 000 euros de crédits de subventions de fonctionnement annuel à 334 000 euros pour les acteurs de la prévention auprès des jeunes et de publics vulnérables. Cela fait plus de 86 % d'augmentation. Là aussi, c'est un effort qui est important.

Je ne veux pas rouvrir le débat sur la question des caméras puisque ce n'est pas du tout l'objet, mais il faut bien sûr, être vigilant sur cette question-là. Je suis assez étonné d'entendre les propos de Gérard COLLOMB, à l'instant. Quand on lit la presse et notamment sous la fin de son mandat, on peut voir un certain nombre d'articles qui parlent de la vidéoprotection, de la vidéosurveillance et qui disent aussi que ces usages devraient être mieux encadrés. Je trouve que c'est un peu déplacé de sa part. Merci beaucoup.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

2 abstentions : Gérard COLLOMB et Blandine REYNAUD.

5 - 3398 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2022 pour un montant total de 25 800 euros - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Antoine JOBERT

Il s'agit d'une subvention plus classique, en tout cas, moins englobante que la précédente puisque elle va nous permettre d'attribuer des financements dans le cadre des dispositifs Ville Vie Vacances. Ce sont des dispositifs qui font partie de la précédente et de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Ce sont des financements donnés par l'État et gérés par la Ville de Lyon, et qui nous permettent d'apporter une participation financière à des associations qui organisent, pendant les congés scolaires, des activités auprès de jeunes en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale et qui sont susceptibles d'entrer dans des comportements incivils. L'idée est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager les initiatives, et de favoriser leur engagement et leur ouverture d'esprit.

Sur cette enveloppe de janvier, on va octroyer 25 000 euros sur les 54 000 qui ont été donnés par l'État en gestion à la Ville de Lyon, en 2022. Sur ces 25 000 euros, nous avons trois structures du 9^e arrondissement qui en bénéficient pour un total de 7 800 euros. Ce sont les trois Centres sociaux de Pierrette Augier, du Vergoin et du Centre social Plateau. Je crois que nous pouvons soutenir assez naturellement ces subventions qui apportent du vivre ensemble et qui permettent de lutter contre l'oisiveté qu'on peut vivre pendant certaines vacances scolaires. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

6 - 3399 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2022 pour un montant total de 50 800 euros - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Antoine JOBERT

Il s'agit cette fois, de l'attribution de subventions pour des chantiers jeunes. Ce sont des financements qui sont donnés à des structures comme les centres sociaux, MJC, donc des structures socio-éducatives qui vont permettre de proposer à des jeunes de faire des chantiers. Là, on est sur un public qui est plus identifié par les équipes d'éducateurs de prévention. Ce sont soit des chantiers loisirs qui vont permettre à ces jeunes de gagner un peu d'argent pour porter des projets, de favoriser leur émancipation et de les impliquer dans une démarche collective. Soit ce sont des chantiers éducatifs où l'on a des jeunes qui présentent un certain nombre de difficultés et l'idée est de leur proposer une première marche de réinsertion par le travail.

Pour le 9^e arrondissement, le financement est de 6 300 euros pour 3 structures qui sont les mêmes que pour les chantiers Ville Vie Vacances ; la MJC, centre social Pôle 9, le centre social Duchère-Plateau et le centre social Pierrette Augier à Vaise.

Je vous propose qu'on vote favorablement cette délibération qui est cohérente avec les objectifs de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance.

Mme la Maire : Je vous remercie.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Sur ce dossier comme sur le précédent, je trouve que ce sont de très bons dossiers et qu'en particulier, les chantiers où l'on fait travailler un certain nombre de jeunes pour leur permettre ensuite, d'avoir des projets, c'est très formateur.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

7 - 3077 - Modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux – Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Nous revenons à un ordre du jour un peu plus traditionnel. Comme je vous le disais en préambule, les élections approchent, pour rappel, les élections présidentielles doivent se dérouler le 10 et 24 avril, les législatives le 12 et 19 juin 2022. Il s'agit d'une délibération assez technique concernant les modalités de rémunération des agents mobilisés avec des grilles de rémunérations. Vous n'ignorez pas que les scrutins ont lieu les dimanches et qu'ils sont préparés des semaines à l'avance pour que tout se déroule à merveille.

Comme avant chaque élection, nous devons délibérer sur les modalités de rémunération des agents mobilisés pendant ces événements. Ces rémunérations varient en fonction des missions et de la durée de la vacation.

Nous comptons sur la mobilisation de tous les élus pendant ces 4 dimanches, évidemment, vous êtes réquisitionnés en tant que présidents de bureaux de votes. Je rappelle aux gens qui nous écoutent que si certains se sentent l'âme d'un scrutateur ou de personnes tenant un bureau de votes, toutes les volontés sont bonnes à prendre, ils seront les bienvenus.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

8 - 3466 - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement – Direction des Finances

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Mme la Maire : Cette délibération vise à attribuer des subventions à divers organismes relevant de domaines variés tels que les affaires culturelles, la gestion du patrimoine, le développement territorial ou encore l'action sociale.

Concernant le 9^e arrondissement, je peux citer les subventions suivantes :

- Théâtre Nouvelle Génération pour un montant de 613 000 € ;
- la CinéFabrique pour un montant de 100 000 € ;
- *Silk in Lyon* pour un montant de 35 000 € ;
- l'ALTM qui fait de la prévention, pas seulement sur notre arrondissement mais de manière importante sur notre territoire, pour un montant de 320 000 €.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité. Sans participation de Gautier CHAPUIS.

9 - 3357 - Lancement de l'opération n° 60026865 « Éclairage public par détection - poursuite du déploiement » à Lyon 4^e, 8^e et 9^e arrondissements et affectation d'une partie de l'AP n°2020-1, programme 00013 - Direction de l'Éclairage Urbain

Rapporteur : François GENOUVRIER

Il s'agit d'avancer dans le renouvellement de notre parc d'éclairage urbain, et de continuer de le faire évoluer vers des systèmes plus écologiques. Notre ville est à la pointe sur ces sujets d'éclairage urbain, et j'en profite pour saluer l'excellent travail de la direction de l'éclairage de la Ville de Lyon.

La délibération que nous votons va permettre de remplacer du matériel vieillissant par des luminaires LED, moins consommateurs et qui durent plus longtemps mais aussi d'installer un système de détection pour moduler le niveau d'éclairement des rues concernées.

C'est un système qui est déjà en place dans d'autres quartiers de Lyon, notamment Charcot-Valdo dans le 5^e arrondissement et Transvaal-Montplaisir dans le 8^e arrondissement. Concrètement cela consiste à définir des niveaux d'éclairement différenciés sur des axes secondaires ou résidentiels, avec un niveau atténué, et un niveau plus fort, sur une plage horaire donnée. Par exemple entre 22h et 6h du matin, les rues sont en mode atténué, qui permet toujours un bon confort pour le piéton. En cas de passage d'un véhicule rapide, voiture ou moto, le niveau augmente pour garantir une circulation en toute sécurité.

Les économies d'énergie réalisées par ces dispositifs sont très importantes, on arrive à gagner 70 %. Pour ceux qui aiment les chiffres, pour le 9^e arrondissement, on nous annonce 400 000 kWh par an d'économisés, sur 1000 points lumineux. C'est quand même plusieurs dizaines de milliers d'euros d'économies par an !

Si l'on enlève le coût de renouvellement du matériel dégradé, qui doit de toute façon être réalisé régulièrement, le surcoût du matériel de gradation et de télégestion est amorti en 3 ans.

L'autre objectif important, c'est de diminuer la pollution lumineuse, notamment pour ne pas perturber la vie nocturne, et favoriser la biodiversité, en lien avec la trame noire de la ville.

Je m'adresse maintenant en particulier aux habitants du 9^e arrondissement des zones concernées, c'est-à-dire le plateau de Saint Rambert, l'Industrie, le bas Vaise, Gorge-de-Loup, nous allons faire des réunions d'information, afin que chacun puisse comprendre le sujet et poser des questions. C'est un sujet qui souvent inquiète beaucoup avant la réalisation des travaux, donc c'est important de bien expliquer dans le détail, et rappeler que la Ville de Lyon développe ce type de projets depuis une dizaine d'année et qu'elle a donc un certain retour d'expérience. On prévoit de faire des réunions au dernier trimestre 2022, pour des travaux début 2023.

Voilà donc un projet très intéressant sur lequel je vous invite à donner un avis favorable.

Prise de parole :

Gérard COLLOMB : Faites simplement attention à l'accidentologie. Par exemple, aujourd'hui où il fait nuit d'assez bonne heure, on s'aperçoit que parfois, notre éclairage urbain est un peu faible pour les piétons qui surgissent sur les passages cloutés et que l'on voit au dernier moment. Vous avez certainement vu dans *le Progrès* de dimanche, avec l'accident de bus qui est arrivé devant la Mairie de Lyon, comment on peut être mis en cause, même – comme moi – à titre personnel, sur des problèmes d'accident. Faisons attention à cela. Cependant, nous voterons quand même ce dossier.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

10 - 3358 - Lancement de l'opération n° 60026867 « Rénovation de l'éclairage public des ponts Georges Clémenceau, Maréchal Juin, Morand et La Fayette » à Lyon 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 9^e arrondissements et affectation d'une partie de l'AP n°2021-2, programme 20013 - Direction de l'Éclairage Urbain

Rapporteur : François GENOUVRIER

Encore un sujet d'éclairage public, et aussi de patrimoine, puisqu'il s'agit de rénover l'éclairage de plusieurs ponts lyonnais qui sont complètement vétustes et difficiles à entretenir. Pour le 9^e arrondissement il s'agit du pont Clémenceau, dans l'axe de la rue Marietton et du tunnel de la Croix-Rousse, qui était autrefois le Pont Mouton, puis a été reconstruit après la Seconde Guerre mondiale et dénommé Pont Clémenceau.

Les mâts d'éclairages datent de cette époque, 70 ans d'âge. Il était donc bien temps de prévoir leur remplacement.

Les nouvelles lanternes vont permettre d'optimiser le flux d'éclairage, c'est-à-dire cadrer et orienter toute la lumière vers le pont, là où elle est utile. Cela va diminuer les consommations (d'environ 40 %), et aussi améliorer l'impact sur le biotope de la Saône, et moins déranger Monsieur et Madame Héron, la nuit.

Je vous invite donc à voter favorablement pour cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

11 - 3471 - Groupe scolaire Nérard - Acquisition et Construction - opération n° 09350001 - 15 rue Nérard à Lyon 9^e - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006 – Direction de la Construction

Rapporteur : François GENOUVRIER

Le projet du groupe scolaire Nérard avance et l'appel d'offres pour les différents corps d'état a eu lieu ces dernières semaines. Le résultat de l'appel d'offres a été beaucoup plus cher que le budget initialement inscrit dans la programmation d'investissement et il convient donc aujourd'hui d'entériner cette évolution budgétaire.

Le surcoût est important, d'environ 2,5 millions d'euros et principalement lié à la conjoncture économique actuelle, issue du Covid. Comme on peut souvent l'entendre en ce moment, le coût de matériaux a explosé, avec par exemple + 40 % sur le bois, + 100 % sur le cours de l'acier et du PVC. La conséquence directe c'est l'inflation des prix des entreprises de travaux et la Ville de Lyon subit comme tout le monde ce surcoût.

Dans ce genre de cas, les choix qui s'offrent à nous sont soit la modification du projet pour le faire rentrer dans le budget, avec une école plus petite, ce qui ne correspondrait plus aux besoins scolaires et qui entraînerait aussi de longs mois de retard.

Deuxième option, que nous proposons au vote, est de maintenir ce beau projet en l'état, d'accepter de payer plus cher pour maintenir le projet tel que prévu.

Au vu de l'importance de ce projet pour désengorger les écoles du quartier et de la nécessité de maintenir l'objectif de livraison en 2023, il est proposé de valider l'augmentation de budget et je vous recommande un avis favorable à cette délibération.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : De mon temps, l'opposition aurait voté contre. Je connais cependant les aléas de la construction, et pour ne pas retarder le projet, nous voterons pour.

Mme la Maire : Très bien, mais même avec un avis défavorable de votre part, nous aurions pu voter cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité

12 - 3400 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebulliscence, sise 12 rue des Onchères à Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros – Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Yohann PARIS

Madame la Maire, chers élu.e.s, habitantes et habitants, tout d'abord, je profite de ce moment pour vous souhaiter également mes meilleurs vœux pour cette année 2022.

Pour rappel, je vous avais déjà présenté cette délibération l'année dernière. Il s'agit de permettre d'établir la convention cadre ainsi que d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Ebulliscience.

Ebulliscience est une association loi 1901 qui a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tout public. Dans le cadre de son projet associatif, Ebulliscience propose différentes activités dont l'objectif principal est de favoriser le développement culturel local, de participer à l'attractivité des territoires d'intervention de l'association, en organisant des activités scientifiques et techniques en direction des jeunes et des adultes. À ce titre, elle participe activement à la mise en œuvre du projet éducatif lyonnais.

Elle dirige ses interventions en priorité vers les publics des quartiers politiques de la ville comme par exemple l'école Jean Zay ou encore dernièrement sur l'école Alphonse Daudet.

Son action s'effectue sur tous les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. La subvention de fonctionnement s'élève à 102 700 euros.

À l'heure où les fake news envahissent la scène quotidienne il paraît indispensable de promouvoir auprès de nos enfants une démarche qui permet d'éveiller le sens critique. Aussi, je vous prie de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

13 - 3475 - Attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021/2022 (période de janvier à juillet 2022) - Direction de l'Éducation

Rapporteur : Yohann PARIS

L'AFEV, Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, est une association loi 1901 créée en 1991. Elle propose de lutter contre les inégalités en France et notamment celles qui visent les populations jeunes (dont les étudiant.es) des quartiers populaires.

Le projet « Ambassadeurs du Livre » (ADL) au sein des écoles publiques lyonnaises est un projet emblématique depuis 2015, qui répond aux enjeux du projet Educatif (sur l'engagement, l'émancipation, l'accès à la culture).

Suite à une évaluation du dispositif en 2018/2019, certains aménagements ont été actés depuis la rentrée scolaire 2020 :

- une intervention périscolaire recentrée sur le temps méridien,
- et l'augmentation du temps de tutorat, limite du nombre d'écoles par volontaire et du nombre de volontaires par salarié de l'AFEV.

Ces évolutions, qui permettent l'amélioration notable de l'accompagnement des volontaires expliquent la **limitation du nombre de volontaires accompagnés dans le cadre du dispositif à 75.**

Ce dispositif permet à des jeunes volontaires en service civique de s'investir au sein des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) des écoles publiques lyonnaises afin de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture sur les différents temps d'accueil de l'enfant à l'école. Il repose sur

une dynamique de projet à l'échelle de l'école et sur l'animation d'activités autour du livre et de la lecture.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre son soutien à ce projet pour la période allant de janvier au 31 août 2022 :

- par le versement d'une subvention de 200 000 € ;
- par l'approbation et la signature d'une convention d'application financière.

Aussi, je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

14 - 3476 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Direction de l'Éducation

Rapporteur : Yohann PARIS

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Lyon met à disposition des équipes pédagogiques des crédits et des subventions de fonctionnement.

Les crédits de fonctionnement ont vocation à financer les 6 catégories d'achat suivantes :

- les fournitures scolaires (écoles et enseignants spécialisés) ;
- les photocopies et impressions ;
- le fonctionnement des Réseaux d'Aide Spécialisée (RASED) ;
- les consommables informatiques ;
- la gestion du progiciel Educalyon.

Les subventions de fonctionnement financent 3 types d'activités :

- la subvention « libre » permet d'organiser les fêtes d'écoles et de faire de menues dépenses;
- la subvention « initiatives conseils d'écoles » contribue aux sorties sur temps scolaire (hors coûts de déplacement pris en charge dans le cadre des marchés publics) ;
- la subvention pour l'assurance « contrat collectif d'établissement » permet de souscrire des garanties pour le matériel, les activités et les festivités qui se déroulent dans l'établissement.

Modalités de calcul et évolution 2022 :

Le montant des crédits de fonctionnement et des subventions est déterminé selon des forfaits calculés par élève ou par classe, sur la base des données renseignées dans le progiciel Educalyon à la rentrée scolaire.

Les enveloppes de crédits déterminées pour chaque école sont gérées par la Direction de l'éducation qui établit les bons de commande sur proposition des directeurs d'école et règle les factures.

Les subventions sont versées par la Ville de Lyon à l'Association Gestionnaire (ou Coopérative Scolaire) adossée à chaque école publique.

Le périmètre des activités financées est stable cette année. Les forfaits attribués peuvent être moins importants qu'en 2021, dans un contexte d'évolution des effectifs à la baisse. Aussi, pour le bon fonctionnement de nos écoles, je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

15 - 3477 - Approbation de la convention 2022 entre la Ville de Lyon et l'Inspection académique du Rhône relative à la mise en œuvre du dispositif des petits déjeuners au sein d'écoles primaires publiques REP/REP + du 8^e et 9^e arrondissements de Lyon – Direction de l'Éducation

Rapporteur : Yohann PARIS

Initiée dans le cadre de la stratégie gouvernementale pour la lutte contre la pauvreté 2018-2021 et portée par le Ministère de l'Éducation nationale pour ce qui concerne le dispositif des petits déjeuners, cette expérimentation vise à encourager un petit déjeuner pour tous, associant les parents et promouvant l'éducation alimentaire et les circuits courts.

Elle a été déployée initialement sur l'école maternelle Olympe de Gouges (année 2021) dans le cadre de la cité éducative Lyon 8^e arrondissement.

La Ville de Lyon, dans le cadre d'une convention 2022 avec l'Inspection Académique du Rhône, souhaite renouveler et élargir l'expérimentation du dispositif « Petits déjeuners » au sein des écoles et en établir un bilan à échéance de la fin d'année scolaire 2022.

Le projet d'élargissement sur le quartier de la Duchère se caractérise par le choix raisonné **du cycle 3** pour bénéficier du petit déjeuner. Mutuellement, la Ville de Lyon et l'Éducation nationale ont sollicité l'ensemble des écoles de la Duchère pour en retenir une qui semblait la plus adaptée pour mener l'expérimentation : **l'École élémentaire des Dahlias (Lyon 9^e arrondissement).**

Les classes de cycle 3 concernées par les petits déjeuners sont constituées de :

- 2 classes de CM1 (51 élèves) ;
- 2 classes de CM2 (40 élèves).

Le projet devrait débiter à **partir du 28 février 2022.**

Tous les enfants (91) de cycle 3 de l'école élémentaire des DAHLIAS seront concernés par un petit déjeuner servi sur le temps scolaire entre 8h20 et 8h40 dans le restaurant scolaire, à raison d'une fois par semaine : le lundi, les 2 classes de CM1 et le vendredi, les 2 classes de CM2.

Le petit déjeuner sera un moment encadré, accompagné par les enseignants-es, la responsable de restaurant scolaire, des parents volontaires (6) ainsi que des agents chargés de la mise en place du petit déjeuner et de l'entretien des locaux.

Les composants du petit déjeuner seront approvisionnés par 2 partenaires **BIOCOOP VALMY (basé dans le 9^e arrondissement, quartier de Vaise, direction@biocooplyonvalmy.fr)** qui est une coopérative d'acteurs indépendants, militants, engagés pour le développement de l'agriculture biologique en France ; une charte affirme leurs principes fondateurs : esprit de coopération et développement d'une agriculture biologique durable, transparence et équité des relations commerciales, qualité des produits et participation des consom'acteurs ;

et le Moulin à salade (pro@lemoulin.fr) dont la philosophie est d'être économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement responsable. Le Moulin est agréé ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) et labellisé Lyon Ville Equitable et Durable.

Le coût d'un petit déjeuner est de 3,50 euros TTC / enfant. Il est pris en charge dans sa totalité par la Ville de Lyon.

Par le biais d'une convention, l'État participe à hauteur de 1,30 euros / enfant / petit déjeuner.

Les objectifs des petits déjeuners sont identiques à ceux proposés dans le 8^e arrondissement :

- Une proposition de petit déjeuner équilibré nutritionnellement.
- Un espace de convivialité favorisant la coéducation et le renforcement du lien famille-école.
- Un espace de vie collective entre enfants qui favorise les interactions langagières, agit positivement sur le développement du langage, accompagne l'autonomie des enfants.

Un support pédagogique d'éducation à la santé, à l'alimentation.

Aussi, je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

16 - 3292 - Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) – CCAS Action Sociale

Rapporteuse : Sylvie FRENILLOT

Je vais vous exposer synthétiquement le contexte de cette convention : la délibération 3292 fait suite à la délibération du Conseil métropolitain du 10 décembre 2015 par laquelle a été voté le pacte de cohérence métropolitain qui permet une meilleure articulation des actions conduites par la Métropole de Lyon avec celles conduites par les communes.

La Ville de Lyon a alors proposé d'expérimenter un rapprochement d'une partie des missions sociales exercées par les antennes solidarités du Centre Communal d'Action Sociale avec les Maisons de la Métropole.

Ce rapprochement des missions a incité les deux entités à rapprocher les équipes concernées. Il présente un double intérêt :

- **pour l'utilisateur prioritairement** : l'objectif est de simplifier ses démarches en lui proposant une porte d'entrée unique, d'améliorer les délais d'attente et de prise en charge, mais aussi de mieux l'accompagner en mobilisant de manière complémentaire les aides facultatives et les outils d'accompagnement du CCAS ainsi que les aides réglementaires de la Métropole ;
- **pour la Métropole et la Ville** : le projet s'inscrit dans un contexte de demande sociale accrue. L'enjeu est donc d'optimiser le service offert à la population en mutualisant les moyens humains et techniques.

Je vais à présent vous présenter le contenu du projet de renouvellement de cette convention :

Concernant les locaux, pas de changement important.

La gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social confiée à la Métropole depuis février 2018 reste effective et fait l'objet d'un suivi continu par les instances de gouvernance mises en place.

Les espaces, au nombre de 15, sont hébergés dans les locaux de la Métropole de Lyon, à l'exception des locaux du 7^e et du 8^e arrondissement à titre transitoire dont on peut noter d'ailleurs le déménagement envisagé fin 2022 et mi-2023.

La présente convention redit l'importance de la qualité de **l'accueil social** des administré.es et en cela réaffirme la pratique de **l'accueil inconditionnel**. Un accueil inconditionnel en termes d'orientation mais aussi un accueil inconditionnel social et administratif.

Cet accueil inconditionnel demande une formation particulière et renforcée à destination des agents. Celle-ci est prise en charge par Métropole pour l'ensemble des agent-es. Les agents du CCAS seront intégrés aux dispositifs d'évaluation des formations déployées.

Le renouvellement de cette convention permettra d'intégrer **le télétravail**. En effet, cette modalité d'organisation du travail ne figurait pas dans la précédente convention et nécessite une prise en compte de cette évolution professionnelle importante pour les collectifs de travail.

Enfin elle permet de mettre en évidence **la prévention des risques professionnels**. En effet, la santé et la sécurité au travail des agents au sein des espaces d'accueil et d'accompagnement social apparaissent à part entière dans la nouvelle convention.

Juste un petit focus sur les moyens humains : **en 2021, 303 postes sont dédiés à la convention de gestion croisée.**

- 76 agent.es du CCAS
- 227 agent.es de la MDM
- (+ 3/2018, 2019 et 2020)

Pour ce qui concerne la MDM de Lyon 5^e et 9^e arrondissements, en 2021, 66 postes sont dédiés à la convention de gestion croisée.

- 18 agent.es du CCAS
- 48 agent.es de la MDM

En termes d'évolution, à noter, au titre de l'affirmation de la notion d'accueil inconditionnel, 8 postes administratifs d'accueil du CCAS font l'objet d'une évolution par l'enrichissement de leurs missions. En effet, ces agents auront désormais des fonctions d'agent-es de gestion administrative. Cette évolution permettra la revalorisation de leur régime indemnitaire.

Enfin un petit mot sur les coûts des locaux ainsi que sur les coûts de fonctionnement : **le coût des locaux** affectés à l'espace d'accueil et d'accompagnement social par la Métropole et le CCAS s'établit, **en année pleine à 1 217 000 €.**

L'ensemble des coûts de fonctionnement de l'espace d'accueil et d'accompagnement social sont répartis entre la Métropole et le CCAS, selon la clé de répartition suivante :

- **pour le CCAS** : 26,1 % (petite évolution : ancienne convention 29,3 %) ;
- **pour la Métropole** : 73,9 % (petite évolution : ancienne convention 70,7 %).

Durée : enfin pour terminer, la présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026. Les parties conviennent d'emblée que celle-ci **sera prolongée pour une année** supplémentaire en cas d'absence de renouvellement, par délibérations concordantes de chacune des assemblées délibérantes approuvées au plus tard le 30 septembre 2026.

À noter que le projet de convention a été délibéré en Conseil d'administration du CCAS de Lyon le 14 décembre 2021. Chers collègues je vous propose de voter favorablement pour le renouvellement de cette convention.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Lorsque nous avons réalisé cette mutualisation, il s'agissait, comme l'a dit Madame FRENILLOT, d'un meilleur accueil des usagers et de ne pas avoir deux accueils différents, suivant que l'on s'adresse à la Métropole ou au CCAS de la Ville de Lyon. En même temps, il s'agissait de pouvoir, par cette mutualisation, faire des économies d'échelle puisque les uns et les autres faisaient un travail parallèle, et on se disait que si on mettait tout le monde ensemble, on pourrait réduire les coûts. J'ai regardé quelle était l'évolution entre 2015 et aujourd'hui. On n'a pas du tout réduit le nombre de personnes. Vous allez me dire que la pauvreté a augmenté. Sans doute. Mais cela veut dire que nous n'avons pas réussi à mutualiser suffisamment également. Il faut donc faire attention dans les dispositifs d'accueil que nous avons.

Tout à l'heure, j'avais la Commission finances de la Métropole de Lyon. On regardait en particulier, le problème des mineurs non accompagnés ou des jeunes majeurs. On voit par exemple, que les coûts de fonctionnement sont passés, en quelques années – de 2016 à aujourd'hui – d'environ 10 millions d'euros à 60 millions. C'est sûr que cela donne du travail différent. Les sommes dédiées à leur accueil étaient de 32,5 millions l'année dernière, et cette année, cela a diminué. Je demandais pourquoi. On m'a fait une double réponse : la première, c'est qu'on allait peut-être envoyer ces mineurs dans d'autres départements pour réduire les coûts ou qu'on allait essayer de trouver des moyens de les accueillir avec moins d'argent.

Si on fait les choses comme cela, on ne peut pas se proclamer métropole de l'hospitalité. Il faut savoir ce que l'on veut. Je pense que l'accueil doit être fait mais qu'il faut essayer de mutualiser au maximum les coûts plutôt que de dire que l'on va diminuer l'accompagnement des mineurs qui viennent sur notre territoire.

Mme la Maire : Je ne vais pas répondre à la place de la Métropole quant à l'accueil des mineurs non accompagnés. Madame FRENILLOT, est-ce que vous voulez apporter une réponse quant au personnel mutualisé dans ces structures ?

Sylvie FRENILLOT : Je ne vais pas répondre sur la question des mineurs ni sur la question de la Métropole. C'est vrai qu'il y a eu 3 personnes de plus au niveau de cette gestion croisée au niveau de la Ville de Lyon. Il y a eu des recrutements, et s'il y en a eu, c'est bien parce qu'il y a une demande en face. On a aujourd'hui une population qui est de plus en plus pauvre, qui se heurte à des difficultés. La question du COVID n'a pas du tout arrangé la situation et on se retrouve avec des personnes qui ont perdu leur emploi et qui font appel aux services sociaux.

Gérard COLLOMB : Non, non.

Sylvie FRENILLOT : On a aussi une population qui est de plus en plus pauvre et qui a besoin de faire appel aux services sociaux. Il n'y a peut-être pas que le COVID, mais on a quand même une situation qui justifie qu'on ait un nombre d'agents qui accueillent cette population au sein des MDS et des CCAS.

Gérard COLLOMB : Madame FRENILLOT, pour votre information, dans le même temps, les dépenses de RSA ont reculé parce que le nombre de bénéficiaires de RSA a reculé. Vous le savez, aujourd'hui, le problème qui se pose, ce n'est pas tellement celui du chômage de masse, c'est l'incapacité à recruter un certain nombre de personnel, et cela dans tous les domaines. Théoriquement, on devrait pouvoir arriver à faire reculer aussi nos dépenses dans ces domaines puisque nous le faisons dans le domaine du RSA. Cela veut dire que malgré l'accueil inconditionnel – comme vous le dites, c'est la formule – nous devrions pouvoir avoir une mutualisation qui nous fasse diminuer nos propres dépenses.

Mme la Maire : La mutualisation est effective, c'est-à-dire le départ du CCAS – pour parler de choses concrètes – de la Mairie du 9^e arrondissement pour aller à la MDS de la rue de Bourgogne. Les agents – pas tous mais une bonne partie – sont capables de répondre aux questions des uns et des autres. Comme le disait Madame FRENILLOT, il y a une demande croissante de personnes qui sont de plus en plus désœuvrées et ont besoin d'une assistance. Pour travailler avec nos collègues des MDS et des CCAS, je peux vous assurer qu'ils ne chôment pas, et qu'ils ne sont pas en train de se tourner les pouces. Nous sommes bien contents d'avoir maintenu ces effectifs pour qu'il puisse y avoir des personnes qui répondent aux plus démunis et à des gens qui ne l'étaient pas forcément avant et qui ont besoin d'un coup de pouce dans la vie.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

17 – 3397 – Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2022-2024 entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGL) sise 7 quai de Serbie à Lyon 6^e arrondissement – Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Sylvie FRENILLOT

Cette association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et fondée en 2003, a pour objet de promouvoir l'organisation de la garde de nuit des samedis, dimanches et jours fériés, effectuée par des médecins généralistes à Lyon en une permanence de soins. Dans ce cadre, l'association a mis en œuvre la création puis le fonctionnement de quatre maisons médicales à Lyon. Sur le territoire du 9^e arrondissement celle-ci se trouve 3, place du marché, à côté de notre mairie.

Les maisons médicales de garde proposent aux Lyonnais.es un service adapté à leurs besoins en assurant une permanence de soins en médecine générale de qualité à même de résoudre les urgences ne nécessitant pas de soins lourds. Ce dispositif permet ainsi de soulager les services d'urgence des hôpitaux.

Ce dispositif répond à une attente des Lyonnais.es comme en témoigne le nombre de consultations médicales dans les quatre maisons médicales de garde :

- 40 910 patients en 2019 ;
- 27 513 patients en 2020.

La Ville de Lyon apporte son soutien financier à l'initiative de l'Association de promotion des maisons médicales de garde libérale lyonnaises, avec l'attribution d'une subvention annuelle de

fonctionnement général de 70 000 euros inscrite au budget 2022 de la ville. Pour mémoire, ce montant était également de 70 000 euros en 2021.

La nouvelle convention-cadre 2022-2024 s'inscrit dans la continuité de l'action de cette association et fixe les engagements de la Ville de Lyon et de l'APMMGLL pour cette nouvelle période, ainsi que les modalités de versement de la subvention de fonctionnement général. Chers collègues je vous propose de voter favorablement pour cette convention cadre.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

18 – 3516 – Convention d'occupation temporaire à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « Les Restaurants du Cœur » pour les locaux situés 143 Bis, Avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e – EI 09007 – CCAS Action Sociale

Rapporteuse : Sylvie FRENILLOT

En effet, depuis plusieurs années, la Ville de Lyon soutient pleinement l'association *Les Restaurants du Cœur* domiciliée qui développe une activité de distribution de denrées alimentaires, notamment durant la période hivernale, et dont l'activité bénéficie régulièrement à plusieurs milliers de Lyonnais.es.

Cette action est mise en œuvre via plusieurs antennes locales, installées le plus souvent dans les locaux mis à disposition de l'association par la Ville de Lyon. C'est le cas des locaux de l'avenue Sidoine Apollinaire. Cet ensemble immobilier comprend des locaux ainsi qu'une dalle béton sur laquelle la Ville de Lyon a autorisé l'association à installer deux chalets en bois destinés au stockage des denrées alimentaires. La convention en cours arrivant à son terme, l'association *Les Restaurants du Cœur* a sollicité la poursuite de l'occupation desdits locaux. Pour information, la valeur locative annuelle du bien mis à disposition est estimée à **62 584,74 euros**.

Toutefois, compte tenu des objectifs poursuivis par cette association à destination de familles et personnes isolées en situation précaire et son œuvre sociale, comme lors de la précédente convention, il vous est proposé d'accorder une exonération annuelle partielle de la redevance de 57 284,74 euros pendant toute la durée de la mise à disposition. Ainsi l'association versera à la Ville de Lyon une redevance annuelle de 5 300 euros et prendra à sa charge toutes les dépenses liées à son occupation et notamment les fluides, l'évolution de cette redevance pour 2022 étant liée à la valeur locative du bien. Chers collègues je vous propose, de voter favorablement pour la mise à disposition temporaire du domaine public à titre onéreux, avec gratuité partielle, au profit de l'association *Les Restos du cœur*.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

19 – 3488 – Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13 461 736 euros. Exercice 2022 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres – Direction de l'Enfance

Rapporteur : Antoine JOBERT

Chers collègues, je vous présente cette délibération plutôt technique qui sera assez récurrente puisqu'elle arrive chaque année. C'est une délibération qui va nous permettre d'attribuer environ 80 % des subventions que nous donnons aux associations gestionnaires d'un établissement d'accueil de Petite Enfance. Sur le volume de l'enveloppe financière, on est sur une relative stabilité, à quelques exceptions près. Les baisses ou les augmentations que vous voyez sur le tableau qui a été fourni avec la délibération sont plutôt d'ordre technique.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération qui permet à nos super structures qui gèrent les crèches et les RAM dans le 9^e arrondissement de fonctionner normalement. Je vous remercie.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

20 - 3489 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 110 euros en faveur de l'association AGDS, gestionnaire du Relais Petite Enfance « Baby Loup », sis 53 bis rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9^e, pour le remplacement de la porte d'entrée. Approbation et autorisation de signature de la convention - Direction de l'Enfance

Rapporteur : Antoine JOBERT

Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'investissement pour la structure AGDS qui gère le RAM Baby Loup qui est situé à Gorge de Loup, au niveau de la sortie du métro. Cette structure qui occupe un bâtiment de la Ville de Lyon souhaite prendre en charge et piloter des travaux pour changer la porte d'accueil de sa structure. Dans le cadre de la PPI que nous avons votée en début de mandat, nous avons prévu des enveloppes pour l'entretien, la mise aux normes et la rénovation des établissements de ce type. Je vous propose de voter favorablement cette délibération qui permettra à cette structure, RAM Baby Loup, d'avoir une porte plus sécurisée, en lien avec les nombreux flux liés à ce secteur. L'enveloppe se monte à 6 110 euros.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

21 - 3490 - Adoption et renouvellement de conventions cadre, d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux et d'une occupation d'occupation précaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions – Direction de l'Enfance

Rapporteur : Antoine JOBERT

Il y a deux délibérations. Je vous ai présenté une délibération qui nous permettait de financer le fonctionnement de l'association d'accueil en matière de Petite Enfance, mais la Ville de Lyon met très majoritairement à disposition des locaux pour ces structures. Tous les deux à trois ans, il faut renouveler la convention qui encadre la mise à disposition de ces locaux. Dans le 9^e arrondissement, et pour cette délibération, on étudie la mise à disposition de locaux à la structure Odyneo qui gère la crèche Le Jardin des enfants et qui est situé au château, à la Duchère. On est sur une convention d'occupation précaire à titre onéreux, avec gratuité partielle – vous m'excuserez la barbarie technique

– puisqu’il y a une petite redevance annuelle liée à une petite activité de formation dans ces locaux, par la Crèche Les Jardins des enfants. Cependant, dans l’esprit, c’est une mise à disposition gratuite. Je me permets une petite incise dans la présentation de cette délibération et dans le cadre d’une polémique plus nationale, de saluer le travail de cette crèche Odyneo qui fait de l’accueil d’enfants en situation de handicap, mais dans un milieu mixte et mélangés avec des enfants du tout-venant. C’est une super structure avec de très bons professionnels et qui, en plus de travailler avec des enfants qui peuvent être en situation de handicap, sont engagés très fortement dans la vie de leur quartier, et qui portent également de super projets de transition écologique de leur structure. On est donc très contents de leur mettre ce local à disposition.

Mme la Maire : Merci de saluer ce travail de crèche inclusive au Jardin des Enfants, au château.

Aucune intervention n’étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l’Unanimité.

22 - 3492 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d’un montant total de 1 574 657 € relatifs à une opération d’acquisition en VEFA de 40 logements PLUS situés 55, avenue René Cassin à Lyon 9^e – Direction des Finances

Rapporteuse : Malika BONNOT

Je tiens tout d’abord à présenter mes meilleurs vœux à toutes et tous les habitants de notre arrondissement.

Mesdames, Messieurs, chère.s collègues, la SAHLM Alliade Habitat, 173 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e arrondissement, sollicite la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de trois emprunts d’un montant total de 1 574 657 euros contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d’acquisition de 40 logements PLUS situés dans le quartier de Gorge de Loup, 55, avenue René Cassin à Lyon 9^e arrondissement.

En contrepartie de la garantie d’emprunt, la SAHLM Alliade Habitat s’engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 268,20 m², soit environ 31 m².

C’est un avis favorable que je sollicite pour cette délibération qui va permettre à des personnes aux revenus modestes de se loger en cœur de ville. Je vous remercie.

Prises de parole :

Jean-Pierre OTTAVIANI : Je voulais juste poser une question. À qui appartenait ce bâtiment jusqu’à maintenant ? Ces 40 appartements appartenait à un organisme ?

Mme la Maire : Je n’en ai pas la connaissance.

Malika BONNOT : Je n’ai pas l’information, Monsieur OTTAVIANI.

Mme la Maire : On vous répondra rapidement.

Aucune autre intervention n’étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l’Unanimité.

23 - 3387 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 63 500 euros à l'association CinéDuchère, sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9^e arrondissement - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante - Direction du Développement Territorial

Rapporteure : Lisa MAMBRÉ

Meilleurs vœux à tous les habitants du 9^e arrondissement, je vous présente ce soir une suite de délibérations ayant majoritairement pour objet de délivrer des subventions aux structures culturelles de notre arrondissement.

La première porte sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 63 500 euros à l'association CinéDuchère, notre cher cinéma d'art et essai de la Duchère.

À travers ses dispositifs d'accompagnement adaptés aux différents publics, il touche un public très large autour de la découverte d'œuvres cinématographiques variées dans un espace de rencontres et d'échanges. Les actions de l'association CinéDuchère s'inscrivent dans les orientations du contrat de ville pour ses actions de promotion de la création cinématographique auprès de la population de la Duchère et par ses actions d'accès à la culture dans ce quartier qui demeure inscrit dans la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, aux côtés des autres structures associatives du quartier.

Je vous propose de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon à cette association, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 63 500 euros pour son action « Cinéma de proximité – Jeunes et tout public » au titre de l'année 2022.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

24 - 3401 - Projet "GaïaMundi" sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Autorisation de signature d'un contrat de coopération horizontale avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), attribuant un financement dans le cadre du Plan France Relance - ITN7 Transformation Numérique des collectivités territoriales, axe 1 "co-construction de services numériques"

Rapporteure : Lisa MAMBRÉ

La seconde délibération présentée est autour du projet "GaïaMundi" sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données dans le but d'améliorer l'aide à la décision tout en renforçant le pouvoir d'agir des citoyens.

La Ville de Lyon, en partenariat avec l'association **Altercarto**, utilise et développe la plateforme en ligne « VLKO » de visualisation de données statistiques publiques géo-localisées par des cartes interactives.

Répondant à un principe de redevabilité publique, elle rassemble l'ensemble des productions réalisées par la Ville de Lyon en relation avec ses partenaires. Elle rend possible une démarche participative concernant la priorisation des choix publics.

La plate-forme VLKO constitue aujourd'hui pour la Ville de Lyon un engagement fort symboliquement et opérationnellement sur deux axes clés de l'Exécutif municipal :

- la stratégie numérique et en particulier les logiciels libres, d'une part,
- les processus de redevabilité et de participation citoyenne, d'autre part.

Le projet GaïaMundi s'inscrit pleinement dans la délibération collective et l'aide à la décision. Il inclut la plateforme VLKO, et d'autres outils open source de participation citoyenne dont l'objectif est d'associer un large panel d'acteurs de l'agglomération lyonnaise (collectivités, associations, milieux professionnels, universités et centres de formation).

Je vous propose donc d'adopter cette délibération qui comprend la signature d'un contrat de coopération horizontal avec l'ANCT, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et du financement qui en découle.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

25 - 3425 - Approbation d'une convention d'objectifs entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et le Théâtre Nouvelle Génération pour 2022-2024 - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteure : Lisa MAMBRÉ

La politique culturelle de la Ville de Lyon dans le domaine du spectacle vivant et notamment le théâtre vise à : soutenir la création théâtrale dans toute sa diversité ; accompagner les équipes ouvertes à des esthétiques nouvelles, notamment émergentes ; favoriser pour chaque Lyonnaise et Lyonnais les conditions de son émancipation grâce à des projets d'éducation artistique et culturelle et à des politiques d'accès aux lieux de diffusion ouvertes et adaptées.

Le Théâtre Nouvelle Génération – Centre Dramatique National de Lyon développe un projet artistique tourné vers un théâtre des imaginaires, ouvert aux innovations scéniques, qui s'aventure aux frontières des autres disciplines. Il s'agit d'un lieu de recherche et de création artistique ouvert à tous les publics : enfants, adolescent.es et adultes. Il œuvre pour que ses productions et coproductions puissent rayonner au niveau local, régional, national et international.

Considérant ces orientations, la Ville de Lyon a soutenu en 2014, puis reconduit en 2018, la candidature du metteur en scène Joris MATHIEU pour un projet commun avec le théâtre des Ateliers et le Théâtre Nouvelle Génération. A l'issue du second mandat de directeur de Joris MATHIEU de 2018 à 2021, il a été acté le renouvellement du mandat de la direction du TNG à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2024 pour son troisième et dernier mandat.

La convention pluriannuelle d'objectifs proposée pour 2022-2024 fixe le cadre contractuel entre le Théâtre Nouvelle Génération et les partenaires publics, dans le cadre du label Centre Dramatique National : la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel, les modalités de financement et

les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation du projet au travers d'objectifs concrets.

Pour mémoire, le Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon perçoit une subvention annuelle inscrite au budget primitif d'un montant de 613 000 € sur l'année 2022 au titre du fonctionnement. La précédente convention pluriannuelle d'objectifs a été signée pour la période 2019-2021. Il vous est proposé de la renouveler pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

26 - 3430 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 36 000 euros au Centre Dramatique National – Théâtre Nouvelle Génération dans le cadre de l'accueil à Lyon d'une troupe de théâtre afghane en exil – Direction des Affaires Culturelles

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

La prise du pouvoir par le régime taliban en août 2021 a conduit à une crise politique, économique et humanitaire. Dans une urgence absolue, le milieu culturel en France s'est mobilisé pour obtenir des visas et aider des artistes afghans à quitter le pays et à trouver un accueil en France.

Les artistes et leurs familles constituent en effet une cible, leurs expressions artistiques sont condamnées.

Depuis la prise de Kaboul le 15 août dernier, la vie des artistes s'est arrêtée, les galeries ont été fermées, la musique interdite et les œuvres cachées. Au cours des derniers mois, la pression sur les artistes s'est accentuée.

Grâce à l'initiative et l'implication du TNG de Lyon 9^e arrondissement, du TNP de Villeurbanne et de leurs directeurs respectifs, en concertation avec les villes de Lyon et Villeurbanne, une troupe de théâtre afghane « Kaboul Girls Theater » composée de neuf jeunes femmes comédiennes et de leur metteur en scène, a pu être accueillie en France. Cette troupe a vu le jour en 2015 à Kaboul et a fui le régime taliban fin août 2021. Après un parcours chaotique, elle a pu être logée dans trois appartements à Villeurbanne. Le groupe bénéficie d'un accompagnement spécifique dans le cadre de sa demande d'asile et des démarches d'apprentissage du français.

Afin de soutenir l'accueil de ces artistes privés de liberté, les Villes de Lyon et Villeurbanne souhaitent prendre en charge les dépenses engagées par le Théâtre Nouvelle Génération depuis cet été pour leur accueil à Villeurbanne et Lyon. La Ville de Villeurbanne prend en charge les hébergements des artistes – valorisés à hauteur de 19 000 € ; la Ville de Lyon le reste des dépenses à hauteur de 36 000 €.

Le Kaboul Girls Theater, le Théâtre Nouvelle Génération et le TNP s'associent pour poser les jalons d'une création théâtrale qui verra le jour en novembre 2022.

Conformément aux faits présentés, je vous propose de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 36 000 euros à notre Centre dramatique national.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

27 - 3454 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 18^e édition du festival "Quais du polar" du 31 mars au 3 avril 2022 - Approbation d'une convention cadre – Direction des Evénements et Animation

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

L'association *Quais du Polar*, dont le siège social est situé au 14 rue Gorge de Loup à Lyon 9^e arrondissement, organise la 18^e édition du festival Quais du Polar, du 31 mars au 3 avril 2022.

L'association créée le 22 décembre 2004 a pour principal objet la promotion et la diffusion auprès du grand public des littératures policières et du cinéma noir ainsi que de toutes les formes artistiques liées au polar à travers l'organisation d'événements culturels dans l'agglomération lyonnaise et la région Auvergne Rhône-Alpes. L'association organise notamment depuis 2005, le festival Quais du Polar qui est devenu le rendez-vous incontournable du genre polar, reconnu tant par les professionnels du livre et de l'édition que par le grand public.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de cette association au plan social et culturel et de la contribution de cette manifestation au rayonnement intellectuel et culturel de notre ville, je vous propose d'allouer une subvention de 160 000 euros à l'association *Quais du Polar* pour l'organisation de cet événement (le même montant que l'année précédente).

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

28 - 3345 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 - Approbation de conventions-cadres et de conventions d'application avec ces associations – Direction des Sports

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Permettez-moi de prendre quelques secondes pour souhaiter une belle année 2022 à toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais qui nous écoutent. Je voudrais leur souhaiter une meilleure année 2022 que celles qui viennent de s'écouler, en 2020 et 2021, et souhaiter aussi de nous retrouver dans des moments conviviaux, dans des moments festifs, dans des moments démocratiques où l'on puisse se voir en réel. Je souhaite qu'on puisse faire en sorte également que les Lyonnaises et les Lyonnais aient de meilleures conditions d'études, d'accès à l'école.

Lorsque l'on sait l'actualité, on voudrait apporter tout notre soutien au mouvement social face à la désorganisation totale dans les écoles du fait des différents protocoles annoncés dans la presse d'un jour à l'autre pour un lieu éducatif qui peine à s'organiser et qui malheureusement, n'est pas très soutenu par un ministre, non pas absent mais très peu présent pour davantage organiser l'accueil des enfants des Lyonnaises et Lyonnais dans nos écoles. Je voudrais rappeler que la prochaine manifestation aura lieu jeudi, à 17 heures, devant le Rectorat.

Ce rapport a pour but, comme chaque année, de présenter les subventions aux clubs de sport amateurs. Je prends quelques secondes pour afficher une présentation qui permettra de vous

présenter une méthodologie mise en place en vue de pouvoir calculer l'attribution des subventions aux clubs de sport, sur la base de nouveaux critères. Il s'agit de partir d'un postulat d'un nombre de clubs de sport important soutenus par la Ville de Lyon, avec un budget total de 3 millions d'euros. L'idée était de faire en sorte d'intégrer un peu plus d'éléments concrets dans le calcul de la subvention pour les clubs de sport. C'est une méthodologie qui a permis d'intégrer les éléments tirés des dossiers des clubs de sport pour permettre de les concrétiser dans un outil de calcul qui laisse la possibilité aux élus d'arrondissements au sport d'apporter leur connaissance du terrain de ces clubs, de leurs activités pour concrétiser la subvention pour chaque club.

Un groupe de travail a été mis en place avec tous les élus au sport des 9 arrondissements, avec l'Office des sports de Lyon qui a également participé à cette méthodologie.

Mme la Maire : Je vous arrête juste une seconde parce qu'on est toujours sur la première diapositive. Je ne sais pas si c'est normal.

Adrien DRIOLI : Je pense que cela doit venir de la liaison. Je suis désolé.

Mme la Maire : Ce n'est pas grave, c'est juste pour vous prévenir. Il faudrait que vous cliquiez sur les diapositives au fur et à mesure.

Adrien DRIOLI : Je vous ai dit que tous les élus d'arrondissements au sport ont travaillé ensemble sur cette méthodologie et que cela permet de rééquilibrer et de quantifier non seulement l'activité du club tant du point de vue qualitatif que quantitatif, et du coup, de valoriser ce que l'on appelle une démarche d'éga-éco-socio conditionnalité, c'est-à-dire d'intégrer des critères tels que des critères sociaux, d'éco-responsabilité, d'égalité hommes-femmes. Ces critères, dans cet outil, nous ont permis de parvenir à un rééquilibrage sur le calcul et sur les prévisions pour les prochaines années.

Cette année les clubs ne verront pas de diminution de leur subvention, même si l'outil nous préconise, pour certains clubs, une diminution puisque l'idée est d'accompagner les clubs vers la compréhension et l'intégration de ces différents critères. Vous pouvez voir qu'on prend en compte non seulement les critères qui sont répertoriés par l'outil, mais également les éléments textuels inclus dans les dossiers de réponse des demandes de subventions des clubs. Il n'y aura pas de baisse de subventions, mais par contre, cette année, lorsqu'en fonction de ces critères, l'outil nous préconise une augmentation de subventions pour les clubs, nous appliquons une part d'augmentation qui ne pourra pas être totale, dès cette année, par rapport à ce que l'outil nous préconise puisque nous faisons en sorte de ne pas pénaliser et d'accompagner tous les clubs vers un meilleur respect de ces critères et vers des évolutions positives au regard de ces critères.

Vous le savez, l'année dernière, les clubs sont massivement informés sur les vagues d'informations, les vagues de campagnes pour les dossiers de demandes de subventions. Ils nous ont encore répondu. On en arrive à des demandes de subventions qui nous permettent d'augmenter, de valoriser les critères que je vous ai cités, mais aussi d'augmenter certains clubs et également d'attribuer de nouvelles subventions. Dans notre arrondissement, on a une nouvelle subvention pour un nouveau club qui est le Tennis Club du Fort. C'est un club qu'on accompagne, que l'on a rencontré, avec Madame la Maire, Anne BRAIBANT, pour lui permettre de développer ses activités auprès de tous les publics, en collaboration avec des associations qui travaillent aussi sur l'accès au tennis, sur la Duchère.

On a un certain nombre d'augmentations de subventions pour cette année. Concrètement, pour notre arrondissement, on a des augmentations de subventions pour :

- Lyon GR Gymnastique ;
- la Gauloise de Vaise ;
- l'association sportive Foyer des sourds de Lyon ;
- l'Amicale Laïque Voltaire ;
- le Lyon Roller Métropole ;

- le Lyon Boxe ;
- le badminton ;
- le Voltaire Lyon Basket.

Ce sont des augmentations allant de 500 euros à 1 500 euros. Vous les avez en annexe du rapport.

C'est une présentation qu'on voulait vous faire. Elle a été faite en Commission, mardi dernier. Tous les élus de tous les groupes politiques étaient présents et ils ont eu accès à ce document. La démarche, en ce début d'année, est de mieux informer les clubs sur le résultat global des évolutions que l'outil nous préconise d'accompagner auprès de tel ou tel club, et de faire en sorte que les clubs puissent être informés ou que nous puissions expliquer, les recevoir et faire en sorte que progressivement, ils puissent tendre positivement vers le respect de ces critères. Pour nous, il s'agit d'une manière d'intégrer des critères mais aussi de faire en sorte que l'attribution des subventions soit plus subjective.

Je vous propose de valider et de donner un vote favorable à ce rapport qui attribue des subventions pour notre arrondissement, à hauteur de 596 500 euros. Cela comprend aussi un certain nombre de subventions qui passent sur la ligne « clubs amateurs ». C'est ce qui fait qu'on a une ligne plus importante. Je vous ai cité tous les clubs qui voient leur subvention augmenter ainsi que la création d'une nouvelle subvention. Les autres clubs ne subissent pas de baisse par rapport à l'année dernière.

Mme la Maire : Je vous remercie pour cette présentation. Avez-vous des questions ?

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Nous voterons, bien évidemment. Je dois dire que Monsieur DRIOLI, avec son outil qui sélectionne, me fait peur. J'ai cru entendre *Le meilleur des mondes* de Huxley. Faites quand même attention aux machines.

Adrien DRIOLI : Je prends votre remarque avec sérieux et non pas avec ironie. Je ne l'ai peut-être pas assez développé, mais nous ne prenons pas les décisions au regard d'une transposition totale de ce que cet outil nous propose de tendre, en termes de subventions. Dans chaque arrondissement, nous avons une réunion de travail avec les dossiers de subventions sous les yeux, avec la projection, avec les élus d'arrondissement, avec Julie NUBLAT-FAURE. C'est ce qui nous a amenés à modifier, à donner davantage, et en même temps, ce sont les élus qui ont le dernier mot. On a donc modifié un certain nombre d'éléments. On ne transpose pas l'exactitude de cet outil. Au début, j'étais assez sceptique quand on a travaillé là-dessus, mais en voyant le résultat de l'outil, en voyant tous les critères qui ont pu être mis et qui peuvent valoriser des éléments qui ne l'étaient pas jusqu'à présent, pour des clubs, en termes d'accès, d'égalité hommes-femmes dans les clubs, en termes de qualité de l'encadrement par des personnes diplômées au niveau du sport, en termes d'éco-responsabilité. Maintenant, tous ces critères sont intégrés. D'ailleurs, les clubs ont été informés de cette démarche. Je vous confirme qu'il n'y a pas de juxtaposition à 100 % de ce que nous dit l'outil. Il nous donne des indications et en fonction de celles-ci, nous restons décisionnaires, avec tout le rédactionnel des dossiers que nous avons sous les yeux.

Gérard COLLOMB : J'aime mieux votre deuxième réponse. La façon dont vous aviez présenté les choses me choquait un peu. Qu'il y ait un outil à la décision, certes, mais que les adjoints au sport restent en dernier ressort, les décideurs, c'est mieux. Vous venez de dire que vous aviez expliqué le fonctionnement de l'outil aux décideurs sportifs. Pour l'année prochaine, ils vont se caler sur le logiciel de l'outil. Il y a un cercle vicieux qui peut s'enclencher.

Mme la Maire : J'espère quand même que les clubs nous donnent des informations justes et ne mentent pas quand ils font leurs déclarations.

Gérard COLLOMB : Ils ne mentent pas, ils s'alignent sur le langage de la machine.

Mme la Maire : L'idée de cet outil, c'est d'avoir des données très objectives pour pouvoir, comme vous le disiez, Monsieur DRIOLI, avoir une vraie aide à la décision et pas juste un ressenti ou une impression qu'un club serait plus vertueux qu'un autre. Aujourd'hui, il y a un vrai outil qui permet d'avoir des données objectives. Derrière cet outil, il y a des humains, des élus qui au final, décident des subventions attribuées.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

29 - 3456 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 14^e édition de "Lyon Urban Trail" du 26 au 27 mars 2022 - Approbation d'une convention mixte - Direction des Événements et Animation

Rapporteur : Adrien DRIOLI

L'association Ultra Run se situe dans le 5^e arrondissement. On les a déjà vus en Conseil d'arrondissement. Ils organisent la 14^e édition du Lyon Urban Trail, les 26 et 27 mars prochains. Cette course à pied urbaine a vu ses deux dernières éditions printanières annulées en raison du contexte sanitaire. En 2021, elle avait été repoussée au 7 novembre dernier. En 2019, l'évènement rassemblait 8 000 coureurs. Cette année, l'association propose à nouveau les 4 parcours que je vous avais déjà décrits lors du Conseil d'arrondissement de l'année dernière, pour le vote des subventions sportives, avec les éléments que vous avez sous les yeux. Lyon Urban Trail s'organise comme un évènement écoresponsable. Je tenais à le rappeler comme je l'avais également fait, la dernière fois. Il est sur des actions comme la suppression du plastique à usage unique – les gobelets, les bouteilles en plastique – le tri de déchets et la récupération de denrées alimentaires avec des partenaires tels que le Secours Populaire. En 2021, l'association a reçu une subvention de 25 000 euros de la part de la Ville de Lyon. Pour son organisation en 2022, je vous propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

30 – 3458 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 41^e édition de l'évènement « Traversée de Lyon à la nage avec palmes » le 23 janvier 2022 – Direction des Événements et Animation

Rapporteur : Adrien DRIOLI

L'association Thalassa Lyon Plongée organise sa 4^e Traversée de Lyon à la nage avec palmes. Cela se passera cette semaine, le dimanche 23 janvier. Cette course de nage avec palmes est le rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau. Elle s'adresse à tous les sportifs licenciés de toutes les fédérations d'eau. Près de 550 participants sont attendus sur cette édition 2022.

En 2020, l'association Club Thalassa Lyon Plongée a reçu une subvention de 1 000 euros de la Ville de Lyon. L'édition 2021 a été annulée en raison d'un contexte sanitaire que nous connaissons tous. Cette année, l'association sollicite une subvention de 1 500 euros et le budget total de la manifestation s'élève à 12 640 euros. Je vous propose de voter la subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

31 - 3486 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme pour l'organisation du 1^{er} Meeting National Elite Indoor de Lyon le 21 janvier 2022 à la Halle Diagona de Lyon – Direction des Sports

Rapporteur : Adrien DRIOLI

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme organise très prochainement le 1^{er} Meeting National d'Athlétisme Indoor de Lyon. C'est ce vendredi 21 janvier 2022 à la Halle Stéphane Diagona, dans notre arrondissement. Inscrit dans le circuit ligue des meetings de la Fédération française d'athlétisme, cet événement réunira les meilleurs athlètes nationaux et internationaux autour d'un programme composé d'épreuves de sprint, de saut et de courses de demi-fond. L'organisation de cette manifestation mobilisera 1 500 personnes environ, 1 000 spectateurs et 500 athlètes, jury et organisateurs. Cela permettra d'accueillir à Lyon une compétition d'athlétisme de rayonnement national et même bien au-delà du national, à l'international. On vous invite d'ailleurs tous à y venir. Des actions de découverte de l'athlétisme à destination des jeunes du quartier de la Duchère sont en cours d'organisation dans les jours précédant cet événement. Des jeunes, avec leurs familles, sont invités à ce meeting d'athlétisme, vendredi soir.

Le budget prévisionnel total de cet événement s'élève à 64 000 euros. La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme a formulé une demande à hauteur de 10 000 euros. On vous propose de valider cette aide financière de la Ville de Lyon à hauteur de 6 000 euros.

Mme la Maire : Je vous remercie. Il va donc falloir choisir entre le foot et l'athlétisme, vendredi soir. Dur dilemme, Monsieur DRIOLI !

Avez-vous des questions ?

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Ce sera d'autant plus difficile de choisir que les deux se dérouleront dans des beaux équipements faits par le passé.

Mme la Maire : Tout à fait.

Adrien DRIOLI : De très beaux équipements qu'il nous faut de plus en plus ouvrir sur le quartier, aux habitants et aux habitantes puisque c'est aussi un vrai enjeu. On l'a vu dernièrement avec les *Fitdays* que la MGEN a organisés où des familles, des écoles ont été associées à la pratique du triathlon. Je crois que ces actions sont de plus en plus à faire découvrir et à ouvrir aux habitants.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

Mme la Maire : J'en profite pour rebondir sur la Halle Diagana pour faire à nouveau la promotion du centre de vaccination qui sera mis en place dans sa mezzanine, les 27 et 28 janvier prochains.

32 - 3388 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Marie ALCOVER

Cette délibération est le **fruit du travail de plus d'un an** entre la délégation de Madame NUBLAT-FAURE, les maires et adjoint.es d'arrondissement concernés et les associations d'éducation populaire. Ainsi, à l'automne 2020, un large **travail de concertation** a été entamé avec le secteur associatif afin de **définir des enjeux** partagés pour construire le **nouveau cadre partenarial 2022-2025**, sous le doux nom de AIA : Appel à Initiative Associative.

Des priorités transverses, aux missions d'accueil de la population et d'animation du territoire, ont été définies par notre majorité municipale. Au nombre de trois :

- une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie ;
- une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique ;
- le soutien à la liberté associative avec des associations entendues comme outils de transformation sociale.

Les dossiers déposés par les associations ont finement été **analysés par les services**, sur la base d'une dizaine de critères ; ensuite, les associations du 9^e ont toutes été reçues à l'été 2021, dans la mairie du d'arrondissement, en présence des maires d'arrondissement, des adjoints d'arrondissement concernés, de Madame NUBLAT-FAURE, et de moi-même.

A l'issue de nos discussions, **des actions et des projets précis ont été proposés**, pour répondre aux objectifs des nouvelles conventions. Ils ont été annexés aux conventions signés par chacune des structures.

La formalisation du partenariat est complétée par **l'attribution d'une première tranche de subventions**. Il s'agit de subventions de fonctionnement d'un montant de 3,6 millions d'euros aux MJC, Centres Sociaux et Maisons de l'enfance du 9^e arrondissement.

Aussi, la délibération de ce jour :

- formalise le partenariat 2022/2025 entre la Ville de Lyon et les 40 associations dont les projets ont été retenus (8 pour notre arrondissement) ;
- autorise le versement de la première tranche de subvention, qui représente environ 80 % des subventions annuelles.

Je vous invite à la voter favorablement.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

33 - 3389 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC - Direction du Développement Territorial

Départ de Fouziya BOUZERDA

Rapporteuse : Marie ALCOVER

Cette délibération est d'ordre technique, déjà présentée en 2021, qui concerne le **financement des postes de directeur des MJC**. L'État comme la Ville de Lyon y participent, via le **FONJEP**. La Ville de Lyon y contribue à hauteur de 701 167 euros, pour 12 MJC Lyonnaises. Ce montant est identique à celui des années passées. Dans le 9^e arrondissement, cela concerne le Pôle 9 et la MJC Duchère, pour un montant de 110 900 euros.

Je vous invite à la voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

34 - 3396 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 26 rue Saint Pierre de Vaise à Lyon 9^e arrondissement) au profit de l'association Espace Emplois Familiaux - Ensemble Immobilier n° 09026 Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Marie ALCOVER

Tout d'abord, je tiens à vous signaler **une erreur technique**, qui sera corrigée par les services pour le conseil municipal. Conformément à ce que nous avons **voté en janvier 2021**, si votre mémoire est bonne, le montant du **loyer annuel du local est évalué à 11 700 euros**.

Nous renouvelons la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local de 90 m² situé au 26 rue Saint Pierre de Vaise, au profit de l'association Espace Emploi Familiaux. Cette convention arrive à **échéance au 31 juillet 2022**, pour nous permettre de **réinterroger les conditions de gratuité** au regard de l'activité de l'association. À plus long terme, nous nous penchons également sur le devenir de cet ensemble immobilier.

Je vous invite à voter favorablement cette dernière délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

35 - Question du Conseil du 9^e arrondissement au Conseil municipal de Lyon : quelle est l'ambition de la Ville de Lyon pour développer l'accueil des enfants des établissements médico-sociaux dans nos écoles.

Rapporteur : Yohann PARIS

Question : l'accueil des enfants des établissements médico-sociaux dans nos écoles.

Le 12 novembre dernier, 6 enfants accueillis à l'Institut médico-éducatif Le Bouquet dans le 9^e ont découvert pour la première fois leur salle de classe à l'école de La Sauvagère.

Ils intégraient ainsi la première unité d'enseignement externalisée conventionnée avec la Ville de Lyon. Ces unités externalisées permettent la scolarisation des enfants et adolescents, accueillis dans des établissements médico-sociaux, dans des établissements scolaires en milieu ordinaire.

L'évolution d'un jeune en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire favorise le développement du vivre ensemble de l'ensemble des élèves de l'école. Cela participe à la construction d'une société plus inclusive où les singularités sont des sources d'enrichissement mutuelles plutôt que des obstacles à la rencontre.

Dans ces classes, enseignants et professionnels du secteur médico-éducatif sont appelés à travailler ensemble. La composition de l'équipe de l'Unité d'Enseignement est constituée a minima d'un enseignant spécialisé et d'un professionnel éducatif. Leurs interventions ne sont pas juxtaposées mais complémentaires. La particularité étant due à l'implantation de l'unité d'enseignement au sein d'une école plutôt qu'au sein de l'établissement médico-éducatif. Ceci permet à l'ensemble des enfants des temps communs : récréations, cantine, périscolaire, sorties scolaires mais également des temps d'activités pédagogiques.

Tous les intervenants partagent un même objectif, qui est de mobiliser les capacités d'apprentissage et de développer les capacités d'autonomie et de sociabilisation des enfants.

Ce fonctionnement permet de coordonner les actions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques pour l'ensemble de la classe. Les intervenants réfléchissent ensemble non seulement aux besoins de chaque élève, mais à la vie et au fonctionnement de la classe. Elle est rendue possible parce que tous les enfants sont suivis par un même service.

Une autre unité externalisée est prévue au sein de l'école Hector Berlioz avec la Section d'enseignement et d'éducation spécialisées Roland Champagnat à Champvert.

Quelle est l'ambition de la Ville de Lyon pour développer l'accueil des enfants des établissements médico-sociaux dans nos écoles et ainsi participer à la construction d'une société plus inclusive ? De quels outils souhaitons-nous nous doter ? Quels moyens souhaitons-nous allouer pour faciliter l'accueil et permettre ainsi facilement les rencontres entre les enfants ?

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

36 - Question du Conseil du Conseil de Quartier de Vaise-Rochecardon-Industrie

Lecture d'Adrien DRIOLI :

« Madame la Maire, la ville de Lyon travaille actuellement au grand et beau projet de création du grand parc des Balmes de Fourvière.

Sur le fond, notre Conseil de Quartier soutient bien naturellement cette démarche qui présente le double avantage de constituer une réserve écologique au cœur de la ville tout en offrant un espace de déambulation aux citoyens. Sur la forme, nous avons par contre un souci avec la démarche de concertation telle qu'elle a été initiée.

Si cette concertation semble avoir été largement ouverte au 5^e arrondissement et notamment à ses Conseils de Quartier, il n'en a rien été pour ce qui est du 9^e alors même que l'arrondissement est territorialement concerné par le projet (même si c'est plus modestement que le 5^e).

Aussi notre question est la suivante : qu'est-ce qui explique cette non-sollicitation et que compte faire la ville pour pallier ce manque, dans le souci de permettre que toutes les bonnes volontés s'expriment ? »

Mme la Maire : Je vais donner la parole à Madame BRUVIER-HAMM pour une réponse à cette question.

Réponse de Pauline BRUVIER HAMM :

Après prise d'information auprès de Nicolas HUSSON et la Mairie du 5^e arrondissement, pour l'instant, il n'y a pas eu de concertation dans cet arrondissement pour une raison assez simple : le projet du Parc des Balmes est aujourd'hui à l'état d'étude de faisabilité. Les prises de contact qui ont eu lieu avec les Lyonnais et les Lyonnaises sur le sujet, par la Ville, sont plus des propriétaires et les utilisateurs des terrains concernés par l'étude de faisabilité et pas plus. On compte bien faire une concertation, que ce soit dans le 5^e ou dans le 9^e, mais ce n'est pas encore l'étape du projet. C'est sûr qu'on concertera le 9^e et le Conseil de quartier Vaise Industrie Rochecardon sur le sujet. Merci.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Si un jour, vous pouvez le présenter aux élus, ce serait bien aussi.

Mme la Maire : Tout à fait. Comme le disait Madame BRUVIER-HAMM, le projet du grand Parc des Balmes est encore en étude préliminaire, plutôt sur des questions de faisabilité liées aussi à la géographie des lieux. Ces lieux sont escarpés et doivent être sécurisés. Pour l'instant, on en est à des considérations très techniques liées au foncier, aux usages et à la sécurité. Quand tous ces lièvres seront levés, la présentation sera faite et il est évident que la concertation pourra avoir lieu.

37 - Question du Conseil du Conseil de Quartier de Saint-Rambert-Île-Barbe

Lecture de Bastien MUSSET :

« Vu le nombre de déchèteries sur notre secteur, matelas, gros appareils ménagers, poussettes, déchets (certainement suite à des travaux), meubles, pneus, et cætera nous souhaiterions avoir le plus rapidement possible 2 bennes : une sur le plateau de Saint Rambert (sur le parking de l'Eglise Saint François), une autre à la Sauvagère (place Mouriquand), afin de retrouver un quartier aussi propre que possible.

Cette demande est exceptionnelle, mais il serait bon que nous repartions sur un terrain propre de tous ces matériaux et détrit. On va réfléchir au moyen de sensibiliser les habitants pour qu'ils prennent leur responsabilité sur leur environnement, mais nous ne sommes pas certains qu'ils proviennent tous des personnes du quartier. »

Réponse d'Antoine JOBERT :

Je profite de cette réponse au Conseil de Quartier Saint-Rambert pour les remercier de leur engagement, de leur vigilance sur leur souhait de maintenir un cadre de vie agréable et propre sur le quartier de Saint-Rambert. C'est une volonté et une ambition qu'on partage. Cela s'est notamment traduit par ma venue au printemps, la Mairie du 9^e, sur le terrain pour échanger avec eux sur divers irritants qu'ils peuvent rencontrer sur le quartier en particulier en matière de propreté, sur lesquels nous allons essayer d'agir. Comme eux, au quotidien, nous constatons de nombreux comportements incivils faits par des gens qui ont une conscience écologique manifestement très faible et sur lesquels il va falloir que nous trouvions des solutions pour agir.

Nous sommes résolus à agir pour limiter ce nombre de dépôts illégaux, tant par des actions de répression que par des actions auprès des personnes propriétaires d'un certain nombre de terrains, puisque c'est la particularité à Saint-Rambert. On a une liste très précise des lieux identifiés par le Conseil de Quartier. On va essayer de travailler avec eux mais aussi avec toutes les personnes responsables pour y arriver.

Notre difficulté est que nous ne pourrions pas répondre favorablement à la mise en place de bennes de manière exceptionnelle sur le Quartier de Saint-Rambert. La Métropole soutient – et la Ville aussi – les initiatives citoyennes pour faire des ramassages, des collectes de déchets. On a un service qui le propose au sein de la Métropole. Par contre, le fait d'avoir des grandes bennes permettant de récupérer les encombrants de chantier qui ne sont pas triés, cela ne correspond pas au souhait de la Métropole, tant pour des raisons de sécurité que pour des raisons de qualité de tri. On va encourager le Conseil de Quartier de Saint-Rambert à mettre en place des initiatives citoyennes pour lesquelles on leur apportera vraiment un soutien intéressé et intéressant pour leur permettre de mettre cette initiative en place, sans pour autant mettre à leur disposition de grandes bennes de tri d'encombrants.

Par contre, leur question souligne une préoccupation que nous portons tous qui est de se demander comment on peut jeter ses encombrants, alors qu'on va développer des pratiques de mobilité différentes. On sait que là-dessus, la Métropole travaille et conduit des réflexions pour avoir des déchetteries mobiles dans un certain nombre de points un peu plus isolés des déchetteries de la Métropole. Il faut le dire, le Quartier de Saint-Rambert n'est pas le mieux desservi en matière de déchetterie puisque l'on a celle de Sidoine Apollinaire ou celle de Champagne. Pour autant, c'est une question qui va venir dans le mandat. On doit se demander comment on rapproche le fait de jeter des encombrants des lieux pour les habitants.

En conclusion, on va travailler avec le Conseil de Quartier de Saint-Rambert et avec tous les services concernés pour améliorer ces points de déchets illégaux, avec une répression et une action auprès des services concernés. Après, on va essayer de travailler sur la sensibilisation avec le Conseil de Quartier de Saint-Rambert pour valoriser des initiatives citoyennes.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Comme je vous le disais, j'étais en Commission des finances, cet après-midi. J'ai vu que depuis quelques années, les dépenses de nettoyage de la Métropole avaient baissé. C'est peut-être aussi là qu'il faut agir.

Mme la Maire : Très bien. Nous allons passer les informations. Nous les sollicitons régulièrement. Je rappelle qu'il y a les *Toodego* pour pouvoir signaler des dépôts sauvages. Pas plus loin qu'hier matin, devant l'école de mes enfants, il y avait un canapé qui par contre, a été enlevé assez rapidement. Je tiens à signaler que ce nombre d'incivilités tend à augmenter. Nous les condamnons et comme le disait Monsieur DRIOLI, nous travaillons pour trouver des solutions.

Je m'excuse encore une fois d'avoir voulu écourter en faisant passer les questions des Conseils de Quartiers. L'ordre du jour est épuisé. Est-ce qu'il y avait d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y a plus de sujets d'intervention, je vous propose d'en rester là pour ce soir. Je vous souhaite une bonne soirée. Prenez soin de vous, nous ne sommes pas encore sortis de l'épidémie. À très vite. J'espère que la prochaine fois, nous serons en présentiel. Bonne soirée à toutes et à tous. Au-revoir.